

RD-CONGO

LE COURRIER
DE KINSHASA

300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 4254 - MERCREDI 18 MAI 2022

DÉBÂCLE DU PARC AGRO-INDUSTRIEL DE BUKANGA LONZO

L'étau se resserre autour de Matata Ponyo

Dans un communiqué publié le 16 mai, l'Inspection générale des finances (IGF) s'est une nouvelle et dernière fois, selon elle, exprimée sur le dossier du parc-agro industriel de Bukanga Lonzo dans lequel l'ex-Premier ministre, Augustin Matata Ponyo, est cité. Notant qu'elle ne peut continuer à communiquer sur ce dossier à ce stade où il est envoyé à la justice, l'IGF relève la responsabilité de l'ancien Premier ministre qu'elle dit être l'auteur intellectuel, matériel et principal de l'échec de ce parc.

Pour l'IGF, « l'analyse de ce dossier quant au fond ne pourra que confirmer la responsabilité personnelle, pleine et entière, d'Augustin Matata Ponyo dans cette débâcle ».

Page 2



Augustin Matata Ponyo/DR

PRISON CENTRAL DE MAKALA

Une fausse information sur la tentative d'assassinat de François Beya



Emmanuel Adu Cole, président de la FBCP/Adiac

La Fondation Bill Clinton pour la paix (FBCP) a dépêché, le 16 mai, une équipe à la prison centrale de Makala pour son monitoring sur les conditions carcérales. La mission lui a permis d'émettre un communiqué dans lequel elle a abordé plusieurs sujets en rapport avec ce centre pénitentiaire. Après vérification, l'information sur le prétendu commando vi-

sant à assassiner François Beya s'est avérée fausse. La FBCP précise qu'il ne s'agissait que d'une procédure de fouille dans la prison de Makala afin de récupérer les appareils téléphoniques et autres objets suspects menée par les agents de la Détection militaire des activités anti-patrie.

Page 3

INTERVIEW

Thierry Michel : « Il n'y a pas le moindre plagiat et la moindre contrefaçon du film de Balufu »



Thierry Michel en tournage au Congo

Accusé de « contrefaçon » ainsi que de « vol et viol de l'imaginaire congolais » et cité à comparaître à Kinshasa pour son dernier film, « L'empire du silence », consacré aux crimes commis en République démocratique du Congo ces vingt-cinq dernières années, le réalisateur belge, Thierry Michel, réfute ces allégations et qualifie la plainte déposée contre lui de calomnieuse et de diffamatoire. Il a également déposé une

plainte en diffamation au Congo et en Belgique.

« Dans ce film, je remonte 25 ans d'histoire, depuis l'arrivée des réfugiés hutus en 1996, jusqu'à l'élection de Tshisekedi. La principale différence avec Balufu, c'est que je donne la parole aux victimes, ce qui n'est pas le cas de son film », a expliqué le cinéaste belge, dans une interview accordée au « Le Courrier de Kinshasa ».

Page 4

SUD UBANGI

La morgue de l'hôpital général de Libenge remise en service

Lors de sa grande tournée d'itinérance effectuée dans les provinces du Nord et Sud-Ubangi en février dernier, le ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention, Jean-Jacques Mbungani Mbanda, avait fait face à plusieurs demandes de la population, qui avait particulièrement insisté sur la remise en service de la morgue de l'Hôpital général de référence de Libenge.

Outre Libenge, le ministre avait également pris l'engagement de relancer et d'augmenter la capacité d'accueil de la morgue de la ville de Gemena et d'en construire d'autres à Zongo, Kungu et Budjala où des experts ont été envoyés pour dresser l'état des lieux.

Page 3

ÉDITORIAL

Déguisement

Il est difficile de positionner doctrinalement les partis politiques au Congo, parce que ceux qui se réclament de la social-démocratie ou du libéralisme s'opposent entre eux, au même titre que les formations du Centre qui peinent à affirmer leur neutralité.

Le premier cas de figure concerne l'Union panafricaine pour la démocratie sociale et le Parti congolais du travail, le second la Convention des partis républicains et l'Union des démocrates humanistes. A quelque chose près, il s'agit pour les premiers de deux partis se revendiquant de la social-démocratie tandis que les deux autres sont considérés comme étant libéraux.

Pour sa part, lors du choix de ses candidats aux élections législatives et locales du 4 et 10 juillet prochain, le collège des présidents des partis du Centre a réaffirmé, le 10 mai, soutenir le programme du président de la République. Ce discours est naturellement celui que tiennent les formations de la majorité présidentielle.

Y a-t-il des raisons claires à ces positionnements ou relèvent-ils du déguisement volontaire ? Nul ne peut donner une réponse exacte à cette question.

Mais cet imbroglio dans les choix doctrinaux impacte considérablement l'action publique dans la mesure où les idées proposées ou défendues par les acteurs politiques, notamment dans les sphères de prise de décisions, sont déterminantes dans la conduite de la marche du pays.

Le Courrier de Kinshasa

DÉBÂCLE DU PARC AGRO-INDUSTRIEL DE BUKANGA LONZO

L'étau se resserre autour de Matata Ponyo

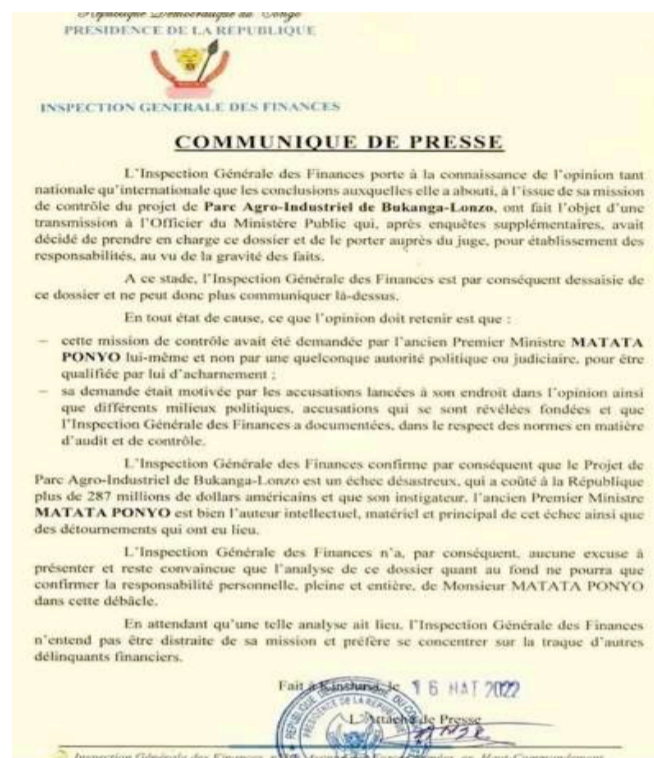
Pour l'Inspection générale des finances (IGF), qui établit la responsabilité personnelle de l'ex-Premier ministre dans le dossier du parc agro-industriel de Bukanga Lonzo et le cloue ainsi au pilori, celui-ci serait « bien l'auteur intellectuel, matériel et principal de cet échec ainsi que des détournements qui ont eu lieu ».

Dans un communiqué publié le 16 mai, l'IGF s'est une nouvelle et dernière fois, selon elle, exprimée sur le dossier du parc-agro industriel de Bukanga Lonzo dans lequel l'ex-Premier ministre, Augustin Matata Ponyo, est cité. Notant qu'elle ne peut continuer à communiquer sur ce dossier à ce stade où il est envoyé à la justice, l'IGF relève la responsabilité de l'ancien Premier ministre qu'elle dit être l'auteur intellectuel, matériel et principal de l'échec de ce parc. « *L'Inspection générale des finances confirme, par conséquent, que le Projet de parc agro-industriel de Bukanga-Lonzo est un échec désastreux, qui a coûté à la République plus de 287 millions de dollars américains et que son instigateur, l'ancien Premier ministre Matata Ponyo, est bien l'auteur intellectuel, matériel et principal de cet échec ainsi que des détournements qui ont eu lieu* », peut-on lire dans ce communiqué.

Une demande faite par Matata Ponyo lui-même

Pour l'IGF, qui précise que cette mission de contrôle avait été demandée par Matata Ponyo lui-même et non par une quelconque autorité politique ou judiciaire pour être qualifiée d'acharnement, elle « *reste convaincue que l'analyse de ce dossier quant au fond ne pourra que confirmer la responsabilité personnelle, pleine et entière, d'Augustin Matata Ponyo dans cette débâcle* ».

L'IGF relève, par ailleurs, que la demande de l'ex-Premier ministre était motivée par les accusations lancées à son endroit dans l'opinion ainsi que différents milieux politiques, accusations qui se sont révélées « fondées » et qu'elle a documentées, dans le respect des normes en matière d'audit et de contrôle. Elle indique, dans son communiqué, que les conclusions auxquelles elle a abouti à l'issue de sa mission de contrôle du projet de Parc agro-industriel de Bukanga-Lonzo ont fait l'objet d'une transmission à l'officier du ministère public qui, après enquêtes supplémentaires, avait décidé de prendre en charge ce dossier et de le porter auprès du juge, pour établissement des responsabilités, au vu de la gravité des faits.



Le communiqué de l'IGF

Rappelons que la Cour constitutionnelle s'était déclarée, en son temps, incompétente d'ouvrir une quelconque procédure judiciaire à l'encontre de l'ancien Premier ministre sous Kabila. Avec ce nouveau rebondissement, l'étau se resserre donc de nouveau autour d'Augustin Matata Ponyo, qui venait d'annoncer, avec la création de son parti politique, sa candidature à la présidentielle de 2023. Pour lui, en effet, cette affaire de détournement de fonds alloués au projet du Parc agro-industriel de Bukanga-Lonzo était un dossier monté par le pouvoir pour le contraindre à rejoindre l'Union sacrée de la nation et ainsi limiter ses droits électoraux.

Lucien Dianzenza

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions : Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

ÉDITION DU SAMEDI :

Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikomat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC -

Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordonnatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Gyllin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin

Maouakani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé Ngonu

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaïne Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphane Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél.: 06 700 09 00 /
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

PRISON CENTRALE DE MAKALA

Une fausse information sur la tentative d'assassinat de François Beya

La Fondation Bill Clinton pour la paix (FBCP) a dépêché, le 16 mai, une équipe à la prison centrale de Makala pour son monitoring sur les conditions carcérales. La mission lui a permis d'émettre un communiqué dans lequel elle a abordé plusieurs sujets en rapport avec ce centre pénitentiaire. Après vérification, l'information sur le prétendu commando visant à assassiner François Beya s'est avérée fausse.

Dans son communiqué de presse, la FBCP a abordé, en plus de la surpopulation carcérale et ses corollaires, l'affaire du prétendu commando introduit à la prison de Makala et dont l'objectif serait d'assassiner l'ancien conseiller spécial du chef de l'Etat en matière de sécurité, François Beya, ainsi que l'ordonnance de la grâce présidentielle dont la mise en application continue de se faire attendre.

Cette organisation, qui rappelle que les fouilles sont fréquentes dans les prisons de la République démocratique du Congo (RDC) afin de récupérer les appareils téléphoniques et autres objets suspects, a également fait savoir que cette procédure n'était pas l'œuvre de l'Agence nationale de renseignement mais plutôt celle de la sécurité militaire, la Détection militaire des activités anti-patrie (Démiap). « C'était là la raison de la descente d'un colonel de la Démiap et de ses deux agents à la prison centrale de Makala pour effectuer ces fouilles au cours desquelles ils ont récupéré des appareils de communication et autres équipements, sans compter de la monnaie étrangère », a souli-



Emmanuel Adu Cole, président de la FBCP/Adiac

Selon la FBCP, le colonel de la Démiap en a profité pour aller saluer l'ancien chef des services de sécurité, François Beya. « Ils se sont rencontrés et se sont parlé dans sa cellule au pavillon 1 chambre 5, les gardes du corps du colonel portant leurs cagoules, comme

de plusieurs maladies infectieuses et des morts enregistrés dans ces institutions, soulignant que cela est également accentué par le manque de soins appropriés. Elle pointe un doigt accusateur vers le Parquet général de la République (PGR) dont la lenteur administrative et judiciaire est décriée. Elle fait, en outre, savoir que le dossier de la grâce présidentielle accordée par le chef de l'Etat à certains prisonniers est bloqué depuis sa promulgation, le 30 décembre 2021, au niveau du PGR étant donné que l'administration de la prison centrale de Makala a déjà transmis la liste des bénéficiaires à cette instance.

La Haute cour militaire appelée à bien remplir sa mission

Par ailleurs, la FBCP salue le verdict du procès du double assassinat des deux

défenseurs des droits de l'homme, Floribert Chebeya et de Fidèle Bazana, prononcé le 11 mai. « Cet exploit que nous saluons, en passant, est un pas en avant de la Justice militaire », a-t-elle souligné, se disant surprise de constater que le général Zelwa Katanga alias Djadjidja, cité dans cette affaire, demeure jusqu'à présent prévenu au pavillon 1, chambre 5 de la prison centrale de Makala. « Nous sommes étonnés de voir la renommée Haute cour militaire (HCM) oublier un gros poisson de cette envergure. Que cache le mutisme de la HCM à ce sujet, au moment où le colonel Daniel Mukalay est obligé de purger sa peine de quinze ans, mais ce n'est pas le cas pour Djadjidja. Deux poids deux mesures donc ! », fait savoir cette association. Elle attend du Conseil supérieur de la magistrature de bien remplir son rôle tel que stipulé par la Constitution.

La FBCP invite le chef de l'Etat congolais, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, à prendre des mesures très sévères contre tous les magistrats indisciplinés et véreux sans exception aucune. « Nous souhaitons qu'il prenne les mesures semblables à celles prises par le feu président Laurent-Désiré Kabila à son époque à ce sujet, pour remettre de l'ordre dans la magistrature, pilier de l'Etat de droit », a indiqué la FBCP. Et d'exhorter la ministre de la Justice à faire appel dans l'immédiat au chef de l'Etat pour l'application sans délai des mises en liberté provisoire avant le 30 juin, le jour où il signera une autre ordonnance de grâce présidentielle et celle des libertés conditionnelles.

Lucien Dianzenza

« Nous sommes étonnés de voir la renommée Haute cour militaire (HCM) oublier un gros poisson de cette envergure. Que cache le mutisme de la HCM à ce sujet, au moment où le colonel Daniel Mukalay est obligé de purger sa peine de quinze ans, mais ce n'est pas le cas pour Djadjidja. Deux poids deux mesures donc ! »

gné la FBCP, indiquant qu'après l'analyse des messages de tous les appareils téléphoniques saisis, certains ont été restitués.

Un tête-à-tête entre François Beya et le colonel de la Démiap

de coutume, à chaque descente de fouilles afin de ne pas être identifiés, pour leur sécurité personnelle », a souligné cette association. Elle a insisté pour dire que l'ex-conseiller spécial n'était nullement ciblé.

Regrettant la surpopulation carcérale, la FBCP indique que cela est à la base

SUD-UBANGI

La morgue de l'HGR de Libenge remise en service

Lors de sa grande tournée d'itinérance effectuée dans les provinces du Nord et Sud-Ubangi en février dernier, le ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention, Jean-Jacques Mbungani Mbanda, avait fait face à plusieurs demandes de la population, qui avait particulièrement insisté sur la remise en service de la morgue de l'Hôpital général de référence (HGR) de Libenge.

A Libenge, la morgue de l'HGR était dépourvue d'une source d'énergie pour son fonctionnement. Toute la cité n'avait donc plus un endroit pour garder momentanément les morts en attendant l'organisation des obsèques dans des conditions normales. Très touché par cette situation, le ministre Jean-Jacques Mbungani Mbanda avait dès lors décidé de doter cet hôpital de panneaux solaires. Chose faite et désormais, la morgue de l'HGR de Libenge est de nouveau fonctionnelle, à la grande satisfaction de la population locale.

D'une capacité de quatre poches, cette morgue a été construite grâce au concours de cet hôpital. Outre Libenge, le ministre avait également pris l'engagement de relancer et d'augmenter la capacité d'accueil de la morgue de la ville de Gemena et d'en construire d'autres à Zongo, Kungu et Budjala. D'ores et déjà, des experts ont été envoyés sur le terrain pour dresser l'état des lieux. Le projet va se réaliser très bientôt dans toutes zones retenues dans la province du Sud-Ubangi et ailleurs.

Blandine Lusimana



Provinciales du Sud-Ubangi / photo DR

INTERVIEW

Thierry Michel : « Il n'y a pas le moindre plagiat et la moindre contrefaçon du film de Balufu »

Accusé de « contrefaçon » ainsi que de « vol et viol de l'imaginaire congolais » et cité à comparaître à Kinshasa pour son dernier film, « L'empire du silence », consacré aux crimes commis en République démocratique du Congo (RDC) ces vingt-cinq dernières années, le réalisateur belge, Thierry Michel, réfute ces allégations et qualifie la plainte déposée contre lui de calomnieuse et de diffamatoire. Il a également déposé une plainte en diffamation au Congo et en Belgique. Interview.

Le Courrier de Kinshasa (L.C.K.) : Quelle est la nature de la plainte déposée contre vous par les frères Balufu, qui sont des réalisateurs congolais ?

Thierry Michel (T.M.) : Dans la plainte, il est écrit « pour contrefaçon ». Ils prétendent qu'il y a eu quatre-vingts éléments copiés dans leur film (Congo, le silence des crimes oubliés, Ndlr). Mais, il n'y en a absolument aucun. La plainte est complètement montée de toutes pièces. Dans le film, les quatre seules images communes sont les interviews de Kagame et de Museveni qui appartiennent à l'agence Capa, où nous les avons acquises. Mais, Balufu ne les a pas acquises à l'agence Capa. Il fait donc l'objet d'une mise en demeure par cette agence. S'il ne répond pas, des poursuites judiciaires seront entamées contre lui pour « contrefaçon ». C'est l'arroseur arrosé. Dans le film de Balufu, outre ces images de l'agence Capa, j'ai répertorié dix-huit autres de « Mobutu roi du Zaïre », mais aussi des images de la RTBF et de la VRT (Chaînes de télévision belges, Ndlr) qui ne sont pas créditées au générique. Ce sont les problèmes de son film et ça ne me concerne pas. Ce qui me concerne, c'est qu'il n'y a pas le moindre plagiat et la moindre contrefaçon. C'est une opération tout à fait calomnieuse et diffamatoire.

L.C.K. : Quel est le contenu de votre dernier film « L'empire du silence » ?

T.M. : Dans ce film, je remonte 25 ans d'histoire, depuis l'arrivée des réfugiés Hutus en 1996, jusqu'à l'élection de Tshisekedi. La principale différence avec Balufu, c'est que je donne la parole aux victimes, ce qui n'est pas le cas de son film. J'ai été dans différentes provinces du Congo, dans toutes les provinces martyres pour récolter des témoignages sur les guerres et massacres commis pas seulement durant les deux guerres de 1996-1998, mais aussi sur l'histoire récente dont la crise et les massacres perpétrés au Kasai. Ce sont des éléments qui ne sont pas développés dans le film de Balufu. Et, surtout, le film « L'Empire du silence » décrit la manière dont la communauté internationale et les Nations unies ont abordé la question congolaise, principalement à propos du fameux rapport Mapping. J'ai donc été filmé aux Nations unies (New-

York), au Conseil des droits de l'Homme (Genève), au Parlement européen et au Congrès américain. Rien de tout cela ne figure dans le film de Balufu. Ce sont des éléments importants d'un travail journalistique d'investigation. C'est un travail historique extrêmement important et élaboré.

Si on reprend les génériques des deux films, on peut, d'ailleurs, constater qu'il n'y a qu'une seule personnalité interviewée commune aux deux films et c'est le Dr Mukwege. Mais, le docteur ne se souvient pas d'une quelconque demande d'interview de la part de Balufu. C'est sans doute une interview qui a été reprise ailleurs. Tous les autres protagonistes du film sont différents.

L.C.K. : Les frères Balufu disent vous avoir demandé la copie de votre film pour comparer avec le leur et jusque-là, vous ne l'avez toujours pas envoyée...

T.M. : Je ne comprends pas. Ils m'attaquent en justice, cela veut dire qu'ils ont déjà effectué la comparaison. C'est de la mauvaise foi. Ils déclarent avoir repéré quatre-vingts extraits semblables, alors qu'il n'y en a aucun, à l'exception des quatre images de l'agence Capa qu'ils n'ont pas acquises. Je ne vois pas pourquoi je leur donnerai une copie. Ils ne représentent pas la justice. Le film est en exploitation commerciale et je n'ai pas le droit de diffuser des copies. Seuls les distributeurs pourraient le faire sur demande de la justice.

L.C.K. : L'audience a été renvoyée au 30 août, serez-vous présent à Kinshasa ou serez-vous toujours représenté par vos avocats ?

T.M. : Je n'ai pas besoin de me déplacer pour un procès qui ne me concerne pas. C'est une histoire complètement absurde dont je ne comprends pas bien les dessous. Certaines personnes sous-entendent qu'il y aurait des dessous liés au contenu de mon film qui dérangerait. Le journal belge « Le soir » l'a évoqué. C'est très possible. Mais, je n'ai pas à me rendre à Kinshasa pour ce procès. Dans tous les cas, de nombreux juristes qui ont comparé les deux films et analysé le contenu de leur plainte l'ont jugé juridiquement irrecevable.

L.C.K. : Vous avez été surpris par cette plainte ou bien vous vous y attendiez ?



Le réalisateur Thierry Michel

T.M. : J'ai été totalement surpris. On a présenté le film, très officiellement, au palais du peuple à Kinshasa en faisant salle comble, en présence du président de l'Assemblée nationale et de celui du Sénat. Tout s'est très bien passé. Gilbert Balufu était dans la salle et il n'a absolument pas réagi.

L.C.K. : Comment le film est-il accueilli ?

T.M. : Partout dans le monde, les critiques sur le film sont élogieuses. Je suis en route, avec le Dr Mukwege, pour le présenter à Washington et à New-York, et ensuite je continuerai sur Montréal. Cela fait partie de la campagne « Justice pour le Congo », une campagne sur les réseaux sociaux et qui mobilise sur les questions du plaidoyer du docteur sur la justice transitionnelle et sur tous les thèmes de la justice congolaise avec des propositions concrètes. Ce qui est central pour moi, c'est le film et cette campagne « Justice pour le Congo » ainsi que tout ce qu'on fait comme plaidoyer autour. Ce que je trouve étrange est que quasi personne n'a vu le film de Balufu. Il ne l'a jamais présenté ni en France ni en Belgique. Et il n'avait jamais été présenté au Congo jusqu'il y a peu. Pourquoi a-t-il fallu sept ans pour que son film soit rendu visible, alors que, jusque-là, il n'avait fait aucune campagne sur le thème de la justice au Congo. D'ailleurs, je ne pense pas qu'il fasse campagne sur ce thème, il fait juste campagne sur ce plagiat imaginaire. C'est bien dommage.

L.C.K. : Votre film sera-t-il encore projeté à Kinshasa ou dans d'autres villes de la RDC ?

T.M. : C'est ce qui est prévu. Les échéances ont dû être retardées car j'ai eu des soucis de santé. Sinon, je serai déjà

retourné au Congo pour présenter le film dans plusieurs provinces du pays. Le film sera, d'ailleurs, présenté le plus massivement possible au Congo, comme il est présenté dans d'autres parties du monde. C'est une grande campagne qui sera menée sur le thème de la lutte contre l'impunité, afin de faire en sorte que les victimes soient reconnues un jour, qu'elles soient indemnisées et que les responsables des crimes commis au Congo rendent enfin compte de leurs actes.

L.C.K. : Il s'agit de votre dernier film sur le Congo ? Pourquoi ce choix ?

T.M. : Absolument, c'est mon dernier film sur le Congo. Cela fait trente ans que j'arpente le Congo sous toutes les latitudes, de l'est à l'ouest et du nord au sud. J'ai réalisé treize films et écrit deux livres. J'ai fait le tour de la question. J'ai dit tout ce que j'avais à dire sur le Congo. Depuis « Le cycle du serpent », j'ai abordé les thématiques qui m'étaient essentielles. Après ce premier film sur la fin d'un régime despotique, j'ai réalisé le film « Mobutu Roi du Zaïre » qui raconte quarante années d'histoire et le portrait d'un dirigeant africain exceptionnel, un redoutable dictateur. J'ai abordé les questions géographiques avec « Congo River », en hommage au pays et à son fleuve, les questions économiques avec « Katanga Business » qui décrit la guerre économique entre les puissances occidentales et asiatiques pour se partager les richesses du Congo. J'ai ensuite réalisé le portrait de Moïse Katumbi. J'ai aussi abordé la question juridique avec un film sur la justice, à savoir « L'affaire Chebeya, un crime d'Etat », dont je suis content de voir les rebondissements aujourd'hui.

A ce propos, j'avais rendu public un premier témoignage du major Milambwe, qui décrivait l'assassinat de Chebeya et de Bazana en 2012, mais la justice avait refusé de le prendre en compte. Aujourd'hui, c'est sur la base de ce même témoignage que ce procès a rebondi. J'en suis très heureux. J'avais à l'époque fait l'objet d'une première plainte déposée en Belgique par le général John Numbi suite à ce film. Mais, il a perdu le procès. Et je vois aujourd'hui que c'est lui qui est en fuite pour les mêmes raisons que j'avais révélées à l'époque. J'ai ensuite réalisé le film sur le Dr Mukwege, « L'homme qui répare les femmes », c'est un hommage à une personnalité respectable, courageuse, charismatique, empathique par rapport aux victimes. Ce film « L'homme qui répare les femmes », nous avons été, avec le docteur, le présenter dans vingt-cinq pays au monde et dans les grandes enceintes internationales, notamment aux Nations unies, à New-York, au Conseil des droits de l'homme à Genève, au Parlement européen à Bruxelles et aux membres du Congrès américain à Washington. La cause des victimes congolaises a été bien défendue et cela a sans doute contribué à l'attribution du Prix Nobel au docteur. Dans ce film, j'avais déjà abordé la question des femmes victimes de violences et de viols en temps de guerre avec une extrême violence.

L.C.K. : C'est aussi votre dernier film en Afrique ?

T.M. : Oui, « L'empire du silence » n'est pas seulement mon dernier film sur le Congo, mais sans doute aussi mon dernier film en Afrique. Si la santé me le permet, je ferai encore des films ici en Belgique. D'ailleurs, mes deux derniers films avant « L'empire du silence » ont été réalisés en Belgique sur des enfants et des adolescents. Je suis très content de ce dernier film « L'Empire du silence » parce que c'est un film bilan qui remonte vingt-cinq ans d'histoire et qui me permet d'avoir une vision globale du Congo et non plus fragmentaire, comme c'est le cas pour beaucoup de personnes. Dans ce film, on retrouve le flux de l'histoire de manière continue, les enchaînements qui ont été créés, provoqués et fait perdurer la partie tragique de l'histoire congolaise.

Propos recueillis par Patrick Ndundi

CRISE ALIMENTAIRE EN AFRIQUE

La BAD demande le soutien des Etats-Unis

Le président de la Banque africaine de développement (BAD) demande le soutien des Etats-Unis pour désarmer la crise alimentaire imminente qui touche l'Afrique, à cause de l'invasion russe en Ukraine. Il plaide en faveur d'un plan africain de production alimentaire d'urgence, axé sur la fourniture de semences certifiées de variétés adaptées au climat.

Grâce à de solides arguments, le président de la BAD, Akinwumi Adesina, a tenté de convaincre les Etats-Unis de soutenir le Plan de production alimentaire d'urgence de 1,5 milliard de dollars proposé par l'institution. Axé sur la fourniture de semences certifiées de variétés adaptées au climat, ce plan vise à éviter une crise alimentaire imminente en Afrique causée par la guerre de la Russie en Ukraine. Il pourra aider vingt millions d'agriculteurs. Alors que les pays africains se remettent encore des impacts économiques à long terme de la covid-19, ils sont aujourd'hui frappés par de nouveaux stress économiques, à cause de l'invasion russe de l'Ukraine. Les prix des denrées alimentaires et des carburants ont fortement augmenté, exerçant une pression sur les budgets publics et les revenus des ménages. À plus long terme, le ralentissement de la croissance mondiale pourrait réduire les investissements indispensables en Afrique. Le patron de la BAD a fait part de l'insécurité alimentaire mondiale et des impacts persistants de la pandémie de la covid-19 devant la sous-commission des crédits du Sénat américain chargée de l'État, des opérations étrangères et des programmes connexes.

Le sénateur Chris Coons, président de la sous-commission, a indiqué que les Etats-Unis devaient agir rapidement et fournir un financement suffisant. « Nous devrions être inquiets et même alarmés par la crise de sécurité alimentaire croissante que cette guerre provoque pour des centaines de millions de per-

sonnes bien au-delà de l'Europe de l'Est », a-t-il déclaré. Son collègue Lindsey Graham a souligné son soutien à la création d'un fonds mondial pour la sécurité alimentaire. Akinwumi Adesina a déclaré que le Plan de production alimentaire d'urgence pour l'Afrique proposé permettrait de produire rapidement trente-huit millions de tonnes de nourriture à travers l'Afrique au cours des deux prochaines années. « La Banque africaine de développement, avec votre soutien, est prête à relever ce nouveau défi et d'autres encore », a-t-il lancé. Avec la perturbation des approvisionnements alimentaires résultant de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, l'Afrique est confrontée à une pénurie d'au moins trente millions de tonnes métriques de denrées alimentaires, en particulier de blé, de maïs et de soja importés de ces deux pays. Pour désamorcer la crise alimentaire qui couve, renforcer la diversification économique et relancer la reprise économique, il est urgent de mettre en place un plan de production alimentaire.

Un plan africain de production alimentaire d'urgence

La BAD investirait 1,3 milliard de dollars dans la mise en œuvre du plan. Akinwumi Adesina a appelé les États-Unis à combler le déficit de financement. « Avec le soutien des États-Unis pour réduire le déficit de financement de 200 millions de dollars, nous pouvons assurer le succès du Plan africain de production alimentaire d'urgence », a-t-il assuré. Le Plan africain de

production alimentaire d'urgence est actuellement soumis à l'approbation du Conseil d'administration de la BAD. La directrice générale de l'organisation non gouvernementale Mercy Corps, Tjada D'Oyen McKenna, a souligné que « toutes les conditions sont réunies pour que s'installe une insécurité alimentaire mondiale accrue, pire, bien pire que les précédentes crises alimentaires de la dernière décennie », citant la pandémie de la covid-19 et le changement climatique comme facteurs aggravants de l'insécurité alimentaire actuelle.

Le plan de production alimentaire de la BAD favoriserait la production d'aliments nutritifs plutôt que de simples calories. « L'une des choses que nous soutiendrons dans le cadre de ce Plan de production alimentaire d'urgence, ce sont les aliments biofortifiés. Le sorgho enrichi en fer. La supplémentation nutritionnelle est importante », a souligné le patron de la BAD, alertant : « Si nous ne résolvons pas le problème des engrais, nous ne pourrions pas résoudre le problème alimentaire ». Le Plan africain de production alimentaire d'urgence aurait un impact à long terme sur la productivité alimentaire du continent. Il permettra de « conduire les changements structurels dans l'agriculture, afin de libérer tout le potentiel de l'Afrique pour qu'elle devienne un grenier pour le monde », a-t-il conclu.

Noël Ndong

AFRIQUE DE L'OUEST

Le Mali annonce son retrait du G5 Sahel

La junte au pouvoir au Mali a annoncé le 16 mai quitter le G5 Sahel et sa force anti-djihadiste, une organisation qu'elle accuse d'être « instrumentalisée par l'extérieur ». Le pays proteste contre le refus qui lui est opposé d'assurer la présidence de l'organisation régionale formée avec la Mauritanie, le Tchad, le Burkina Faso et le Niger.

« Le gouvernement de la République du Mali décide de se retirer de tous les organes et instances du G5 Sahel, y compris la force conjointe. Cette décision sera notifiée aux États membres de l'organisation conformément à la procédure prévue en la matière », précise un communiqué de la présidence malienne.

À l'origine de la colère de Bamako contre le G5, la conférence reportée des chefs d'État de l'organisation prévue en février dernier à Bamako qui devait « consacrer le début de la présidence malienne

du G5 ». Bamako « rejette fermement l'argument de la situation politique interne nationale pour s'opposer à l'exercice par le Mali de la présidence du G5 Sahel ». Selon le gouvernement malien, « l'opposition de certains États du G5 Sahel à la présidence du Mali est liée aux manœuvres d'un État extra-régional visant désespérément à isoler le Mali ».

En effet, Bamako accuse le G5 Sahel de « perte d'autonomie » et d'être victime d'une « instrumentalisation » et d'un « dysfonctionnement grave » de ses organes. Un proche du colonel Assimi

Goïta a dénoncé la violation des textes du G5 Sahel par des pays membres. Pour de nombreux observateurs, cette décision isole davantage le Mali de ses partenaires dans le cadre de la lutte contre le terrorisme dans le Sahel. Les relations avec les pays occidentaux se détériorent à mesure que le Mali se tourne vers la Russie. La France et ses alliés accusent la junte de s'être assurée les services de la société de sécurité privée russe Wagner, aux agissements controversés, ce que Bamako conteste.

Yvette Reine Nzaba

MONDE

La Chine invite à créer un environnement propice au développement

Le ministre chinois des Affaires étrangères, Wang Yi, vient de lancer un appel en vue de la création d'un environnement favorable à l'accélération du développement mondial.



Wang Yi

« Nous devons améliorer le système de gouvernance mondiale à un rythme accéléré, accroître la représentation et la voix des marchés émergents et des pays en développement et construire une économie mondiale ouverte », a déclaré Wang Yi.

Le chef de la diplomatie chinoise s'est exprimé récemment en visioconférence lors d'une réunion de haut niveau du groupe des amis de l'Initiative pour le développement mondial (IDM). Cette initiative a été proposée l'année dernière à l'Assemblée générale des Nations unies par le président chinois, Xi Jinping.

Selon Wang Yi, plus de cent pays ont soutenu l'IDM et cinquante-trois États ont rejoint le groupe des amis. « Cela montre bien que l'IDM va dans le sens de l'histoire, correspond aux besoins des différents pays et reflète la tendance générale et l'aspiration du peuple », a-t-il indiqué.

L'IDM s'engage à bâtir un consensus politique sur l'accélération du développement, promouvoir les échanges et l'inspiration mutuelle des expériences en matière de croissance. Pour la Chine, les parties devraient honorer leurs engagements et réaliser les dix-sept Objectifs de développement durable (ODD) dans les délais prévus.

Le ministre chinois des Affaires étrangères a insisté sur la nécessité de favoriser un partenariat « égal et équilibré » sur le développement. « Les pays développés doivent respecter leurs engagements en matière d'aide au développement et accroître leur soutien financier et technologique. Les pays en développement doivent approfondir la coopération Sud-Sud et réaliser un développement à grands pas », a-t-il soutenu.

Wang Yi a, en outre, exprimé le soutien de son pays au secrétaire général de l'Organisation des Nations unies pour faire du développement une priorité, mobiliser les agences onusiennes spécialisées dans le domaine et mettre en œuvre l'IDM, afin de contribuer à la réalisation des ODD.

Il a, par ailleurs, signifié que la Chine s'engage à transformer sa croissance en opportunités pour le monde tout en menant des actions en faveur de la construction d'une communauté de destin pour l'humanité. Plus de 10 000 projets de renforcement des capacités et 400 000 possibilités de formation ont été offerts à plus de 160 pays en développement par la Chine au cours des cinq dernières années.

Christian Brice Elion

SOPÉCO

Le gouvernement appelé à sauver l'entreprise

Le comité de direction de la Société des postes et de l'épargne du Congo (Sopéco) s'est réuni, le 17 mai à Brazzaville, pour tenter de dresser l'état des lieux de l'entreprise publique et trouver des pistes de solution à la crise. Face à la situation peu réjouissante de la Sopéco, les administrateurs ont appelé à la responsabilité de l'État propriétaire.

La Sopéco traverse depuis plusieurs années une crise sociale provoquée par la baisse de ses activités. Les 241 agents de l'entreprise publique de la poste accumulent à ce jour plus de vingt-huit mois de salaires impayés et plusieurs mois de cotisations sociales non versées. Ils évoluent dans un environnement de travail jugé précaire et sans protection juridique.

L'entreprise fait également face à un manque « criard » de personnel qualifié, qui l'empêche de s'adapter aux nouveaux métiers postaux et à l'environnement concurrentiel, a souligné le président du comité de direction, Jean Joseph Paka. Les bâtiments et outils de travail de la Sopéco se trouvent dans un état vétuste, de même que la rareté des ressources financières l'empêche d'investir dans la durée.

Les membres du comité de direction ont recommandé, pour cela, la dotation d'une existence juridique à la Sopéco ; l'engagement de l'État propriétaire de la société

à prendre ses responsabilités dans la résolution de la situation de crise actuelle ; la prise en charge de la dette de la Sopéco par l'État ; l'inventaire des niches possibles de ressources de la Sopéco. « Le comité de direction a demandé un assainissement du climat social de la Sopéco ; une amélioration de la situation administrative et financière des retraités... », précise le communiqué final du comité.

En vue d'une sortie de crise, Jean Joseph Paka a exhorté les partenaires sociaux de l'entreprise à plus de responsabilité et à la sauvegarde, coûte que coûte, de l'outil de travail, pour éviter de compromettre son avenir. « L'espoir est permis, au regard des dernières initiatives prises par le gouvernement de la République, qui confie à la Sopéco des domaines essentiels de l'activité postale. Au regard de la complexité et du manque de pertinence de l'organisation structurelle actuelle d'une part, et face d'autre part à la situation tendue et critique de



la trésorerie, les administrateurs ont jugé opportun de se prononcer sur la nécessité d'un redimensionnement de l'armature structurelle », a-t-il déclaré.

Représentant le personnel à la session du comité de direction, Stell Gabiot s'est dit insatisfait des conclusions de la rencontre ; la question de management et de

Les membres du comité de direction/Adiac changement de l'équipe dirigeante n'ayant pas été prise en compte dans les recommandations des administrateurs.

Fiacre Kombo

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les deux grandes villes dotées de plans d'urbanisme

Brazzaville et Pointe-Noire viennent d'être dotées d'outils qui leur permettront de maîtriser leur développement urbain, à travers un projet de territoire concerté et partagé. L'objectif est de répondre aux enjeux de cohésion sociale, de compétitivité économique et de développement durable.

Réalisé par le groupement Urbaplan/Africurba/CAP consultants dans le cadre du Projet de développement urbain et de restructuration des quartiers précaires (Durquap), les plans locaux d'urbanisme permettent de localiser l'ensemble des domaines publics, de définir avec précision ce que sera l'accroissement de la ville les prochaines années.

Ces outils serviront, de même, à réserver et préserver les emprises nécessaires à l'implémentation des équipements socio-collectifs. En ce qui concerne le domaine privé, le plan local fixe les règles de construction selon une méthode de zonage. Ces outils offrent également un nouveau cadre législatif qui incitera les deux agglomérations à élaborer, modifier ou réviser leurs documents d'urbanisme par une meilleure intégration des aspects liés au changement climatique et à l'intelligence urbaine.

Présidant l'atelier de validation de ces plans, le 17 mai à Brazzaville, le ministre de l'Aménagement du territoire, Jean Jacques Bouya, a indiqué que « ces deux plans locaux d'urbanisme et les propositions faites fournissent au ministère de la Construction, de l'Urbanisme



et de l'Habitat, aux mairies de Brazzaville, Pointe-Noire et Kintélé ainsi qu'à l'ensemble

des acteurs déconcentrés, des outils de planification, de gestion d'occupation du sol... ».

Les participants aux plans d'urbanisme/DR

Pour sa part, le maire de la ville de Brazzaville, Dieudonné Bantsimba, a fait savoir que le plan

d'urbanisme revêt une importance capitale, car il permet de maîtriser le développement de la cité.

« Les stratégies de planification et de gestion participative, de concertation, de sensibilisation et de formation des différents acteurs dans le cadre du Durquap, traduisent notre engagement à assurer un transfert effectif et progressif des différents ouvrages, des compétences et des ressources indispensables au développement de nos quartiers », a-t-il déclaré.

Rappelons qu'en République du Congo la population avoisine aujourd'hui les 5,7 millions, dont les deux tiers en milieu urbain, avec un taux de croissance de 2,55%. Cette évolution constante a conduit à un déséquilibre urbain attribué au manque de viabilisation préalable des centres urbains qui connaissent un vieillissement irréversible dû à la faiblesse des mécanismes réglementaires, de financement adapté et au déficit en logements décentes à coût modéré.

Signalons que la cérémonie a connu la participation des ministres des Affaires foncières, du Plan et de l'Environnement.

Lopelle Mboussa Gassia

« Les stratégies de planification et de gestion participative, de concertation, de sensibilisation et de formation des différents acteurs dans le cadre du Durquap, traduisent notre engagement à assurer un transfert effectif et progressif des différents ouvrages, des compétences et des ressources indispensables au développement de nos quartiers »,

BOUENZA

Le Centre de formation et d'incubation de Kingoué ouvert aux jeunes désœuvrés

Le Centre de formation, de production et d'incubation «Saint-Joseph Artisan» de Kingoué, dans le département de la Bouenza, désormais opérationnel, accueille les jeunes bantous et autochtones, orphelins, désœuvrés qui y apprennent gratuitement les métiers de l'hôtellerie, la restauration, la couture, l'agro-pastoral...

La ministre des Petites et moyennes entreprises, de l'Artisanat et du Secteur informel, Jacqueline Lydia Mikolo, a inauguré le Centre de formation, de production et d'incubation «Saint-Joseph Artisan» initié par l'Association Maison du cœur-Amis du Congo (Amaco), le 14 mai. « Ce centre va aider les jeunes en leur offrant formations, conseils, orientations et accompagnement au financement qui sont souvent les freins au développement de nos très petites, petites et moyennes entreprises », a-t-elle indiqué, en présence notamment du préfet de la Bouenza, Jules Monkala Tsoumou, et de Mgr Daniel Mizonzo, évêque du diocèse de Nkayi.

Ce Centre est l'initiative de l'Amaco soutenue par divers partenaires dont la Fondation des Mutuelles congolaises d'épargne et de crédit qui a apporté un appui financier à la réalisation



du projet dans le cadre de sa responsabilité sociétale. Le premier module de ce centre, déjà

opérationnel, assure la formation dans les métiers de l'hôtellerie, la restauration, la couture,

La ministre coupant le ruban symbolique Adiac l'agro-pastoral avec un internat dédié aux filles. « L'autre module en cours de construction

« Nous, jeunes désœuvrés de Kingoué et des villages environnant qui avons perdu espoir, saluons cette initiative qui nous aidera à sortir de la précarité et trouver notre place sur le marché de l'emploi »

abritera les ateliers de la mécanique, de l'électricité, de la menuiserie », a expliqué l'abbé Justin Ngamouna, président de l'Amaco.

« Nous, jeunes désœuvrés de Kingoué et des villages environnant qui avons perdu espoir, saluons cette initiative qui nous aidera à sortir de la précarité et trouver notre place sur le marché de l'emploi », a déclaré Mayolo Nguimbi, donnant lecture du mot des apprenants.

En rappel, l'Amaco est une institution de l'Eglise catholique du pays, une organisation de la société civile dont la vision cadre avec celle du gouvernement, notamment en matière de promotion de la culture entrepreneuriale. Elle est un partenaire de l'Etat dans ses missions de protection des droits de la population, la jeunesse et les autochtones en particulier.

Rominique Makaya

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Faciliter l'accès des personnes âgées au numérique

En République du Congo comme dans la plupart des pays, les personnes âgées peinent à accéder aux outils numériques, encore moins aux réseaux sociaux. Dans un message délivré à l'occasion de la Journée internationale des télécommunications, célébrée le 17 mai de chaque année, le ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Économie numérique, Léon Juste Ibombo, a réitéré l'engagement du gouvernement à améliorer l'accès aux nouvelles technologies pour les séniors.

Les outils numériques, y compris internet, constituent des moyens pour permettre aux personnes âgées d'acquérir de l'autonomie et de sortir de l'isolement. Or, les chiffres montrent que les séniors utilisent très peu les réseaux sociaux. Au niveau mondial, d'après une étude, seuls 8% des personnes âgées de plus de 65 ans utilisent Facebook sur les 2,9 milliards d'utilisateurs. Sur les 4,2 milliards de likes sur Instagram, on retrouve seulement 1,2 % d'hommes et 0,9% de femmes âgées.

La promotion des politiques d'amélioration des performances nécessite, selon Léon Juste Ibombo, une mutualisation des efforts, à travers une fédération des acteurs publics et privés, afin de permettre aux séniors de pouvoir accéder à un accompagnement structuré. L'État œuvre pour l'épanouissement des personnes âgées, tout comme pour les sensibiliser aux mauvaises pratiques des tech-

nologies de l'information et de la communication (TIC), à l'arsenal juridique protégeant les données à caractère personnel... « Les technologies numériques au service des personnes âgées et d'un vieillissement en bonne santé », c'est le thème de l'édition 2022 de la Journée internationale dédiée aux télécoms. Cette thématique correspond aux objectifs prioritaires prescrits dans le Plan national de développement 2022-2026, dont les TIC en constituent l'un des six axes stratégiques.

« Ce thème permettra aux États membres de l'Union internationale des télécommunications, aux partenaires et à d'autres parties prenantes de mener une campagne de sensibilisation concernant le rôle important que jouent les télé-



communications/TIC pour aider les personnes âgées à préserver leur santé, à rester connectées et indépendantes

Léon Juste Ibombo Adiac sur le plan physique, psychologique et financier », a déclaré le ministre Léon Juste Ibombo.

Il a enfin rappelé les progrès réalisés par le pays au cours de ces dernières années dans le domaine des TIC, notamment l'opérationnalisation du Fonds d'accès pour le service universel des communications électroniques ayant permis de connecter plus de quatre-vingts localités privées de réseau téléphonique. « La transformation numérique est un nouveau paradigme issu de l'innovation disruptive, qui consiste à révolutionner la façon d'offrir des services ou de vendre des produits grâce à l'internet. Avec le e-santé, les personnes âgées «connectées» peuvent bénéficier d'un meilleur suivi médical, ainsi que des opportunités d'entretenir des liens sociaux et familiaux via les réseaux sociaux », a-t-il conclu.

Fiacre Kombo et Gloria Imelda Lossele



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'EVALUATION ET LA PRODUCTION DU RAPPORT DE CLOTURE DU PROJET D'APPUI A LA REFONDATION DE LA FORMATION EN TRAVAIL SOCIAL (PARFTS)

Convention de financement N° CCG 1095 01G



Le Gouvernement de la République du Congo et l'Agence Française de Développement (AFD) ont signé une convention d'affectation pour le financement du Projet d'Appui à la Refondation de la Formation en Travail Social (PARFTS). L'Unité de Coordination du PARFTS (UCP) assure la maîtrise d'ouvrage du projet pour le compte du Ministère des Affaires Sociales et de l'Action Humanitaire (MASAH).

Le PARFTS s'inscrit dans le cadre de la Politique Nationale d'Action Sociale (PNAS). Le projet a pour finalité de renforcer la lutte contre la précarité sociale, à travers un dispositif d'action sociale plus performant, en appuyant la refondation du dispositif de formation professionnelle aux métiers du social. Il vise de créer et de mettre en fonctionnement l'Institut National du Travail Social (INTS) et de renforcer les capacités du MASAH.

L'UCP a l'intention d'utiliser une partie de ses ressources pour effectuer les paiements au titre du contrat de services d'expertise d'un cabinet pour l'évaluation et la production du rapport de clôture du projet.

OBJECTIFS DE LA MISSION

La mission a pour objectif général d'évaluer la contribution du PARFTS à l'atteinte des objectifs de la PNAS, notamment ceux de l'axe 3 relatif au renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et opérationnelles du secteur de l'action sociale.

De manière spécifique, l'évaluation permettra d'examiner les progrès atteints dans la réalisation des produits escomptés en faisant ressortir les forces et les faiblesses ; d'évaluer les effets des formations organisées par le projet au profit des agents sociaux de terrain, d'analyser les facteurs ayant affecté de façon positive ou négative l'atteinte des résultats ; d'apprécier la durabilité des résultats escomptés, notamment le renforcement institutionnel et technique de l'INTS, l'appropriation du changement par les agents sociaux de terrain.

Le rapport d'achèvement de ce financement devra présenter les principaux résultats du projet, en soulignant les insuffisances et apporter les enseignements tirés de l'expérience de la mise en œuvre du Projet dans son ensemble.

DURÉE DE LA MISSION

La mission du cabinet se déroulera en République du Congo, spécifiquement à Brazzaville et dans les zones d'intervention du projet. La durée totale de la mission ne devra pas excéder 52 jours ouvrables.

PROCÉDURES DE CONSULTATION ET DE SÉLECTION

La présente mission sera réalisée par un prestataire (Cabinet d'études, ONG, Institut) justifiant d'une expérience avérée dans l'évaluation des projets d'appui au développement. Le personnel clé de la mission doit comprendre au moins : un Chef d'équipe, un superviseur et un spécialiste en ingénierie de la formation.

L'Unité de Coordination du PARFTS invite par conséquent, les prestataires intéressés à manifester leur intérêt à réaliser la mission décrite ci-dessus. Ceux-ci doivent fournir les informations indiquant les capacités techniques à exécuter les prestations sollicitées notamment, les références concernant l'exécution de contrats analogues, les expériences antérieures pertinentes dans les conditions semblables, la disponibilité du personnel clé, etc. Sur cette base, une liste restreinte de

consultants ayant les qualifications requises sera établie. La sélection du prestataire se fera par la méthode de sélection fondée sur la qualité technique et le coût (SFQC). Les prestataires intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les Termes de Référence complets, à l'adresse indiquée ci-dessous, les jours ouvrables de 9h 30 à 15h 00.

Les dossiers de candidature doivent être adressés, au plus tard le 07 juin 2022, à 12 heures, sous pli fermé, à l'adresse suivante, avec mention « Avis à manifestation N° CCG 1095 01G en vue du recrutement d'un cabinet pour l'évaluation et la production du rapport de clôture du PARFTS » :

Projet d'Appui à la Refondation de la Formation en Travail Social (PARFTS)
Adresse : 2 bis, rue BONGA, Moungali, Circonscription d'Action Sociale de Moungali, Avenue de la Paix, vers Moukondo, Arrêt de bus CEG MATSOUA, Contact : (00242) 06 672 15 29
E-mail parfts1@gmail.com Brazzaville Congo

Fait à Brazzaville, le 16 mai 2022
Le Coordonnateur du PARFTS,

Sylvain Ernest MOUYEDI

VISITEZ LE MUSÉE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI à VENDREDI (9h-17h) et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

SCULPTURES

PEINTURES

CÉRAMIQUES

MUSIQUE

galerie CONGO

L'art dans sa Généralité,
de la Tradition
à la Modernité

Situé sur 84 Boulevard Denis Sassou Nguesso
immeuble les manguiers (Moula)
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Élargir la politique de prévention des risques professionnels

Les représentants des entreprises, institutions publiques, privées et paraétatiques ainsi que des médecins du travail, réunis les 10 et 11 mai à Brazzaville, à la faveur du colloque national sur la prévention des risques professionnels, ont suggéré l'élargissement de la politique nationale en la matière.

En République du Congo, la politique nationale de prévention des risques professionnels est plus concentrée au niveau des entreprises privées, notamment les administrations régies par le code du travail. Ce qui exclut de fait l'administration publique, précisément les fonctionnaires. Selon le directeur de la sécurité et santé au travail, Jules Blondin Gouary, qui a exposé sur la prévention des risques professionnels, la direction générale va élargir cette politique jusqu'au niveau des administrations publiques. Le but étant de permettre au ministère en charge de la Fonction publique de prendre la relève pour la mise en place des mesures de prévention au niveau des administrations publiques.

« Nous luttons pour la réduction du nombre des accidents du travail dans les entreprises d'abord; dans les administrations publiques, nous allons mener une action avec la Fonction publique pour qu'on y arrive. Même le statut de la Fonction publique prévoit ces dispositions, mais il reste qu'on prenne des textes d'application, à partir de la politique nationale qui sera défini-

nie », a expliqué Jules Blondin Gouary, précisant que les accidents du travail doivent être déclarés au niveau de la Caisse nationale de sécurité sociale qui assure la réparation pour les entreprises privées.

Placé sur le thème « La prévention des risques professionnels : lieux, état des lieux et perspectives », ce colloque a été organisé dans le cadre de la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail, commémorée le 28 avril dernier. Au terme de cette rencontre d'échange d'expérience, les participants ont recommandé la pérennisation de ce genre d'actions.

Clôturant les travaux, le directeur général du Travail, Joseph Akondzo Nguiambo, a souligné la nécessité de comprendre les enjeux de la prévention des risques professionnels et les défis qui s'imposent à tous



Les participants au colloque Adiac

tant dans l'entreprise qu'au niveau des pouvoirs publics. « Assurément, la pertinence des présentations et des échanges qui ont lieu ont permis de mesurer à quel point la question de la prévention des risques professionnels devient majeure, une question sociétale.

La prévention des risques professionnels et, plus généralement, la sécurité et la santé au travail auront, après ce colloque, de réelles perspectives d'avenir dans notre pays », a-t-il promis.

Selon lui, le gouvernement saura, par le biais de ses ser-

vices techniques compétents, compter sur les acquis et les belles espérances que le colloque sur la prévention des risques professionnels aura permis de mettre en lumière, en adéquation avec les attentes des organisateurs. « Les contributions diverses et de haute facture qui ont nourri le colloque seront pour nous autant d'acquis pour faire avancer, chaque jour un peu plus, la prévention des risques professionnels. C'est un engagement fort que nous prenons pour l'avenir », a conclu Joseph Akondzo Nguiambo.

Parfait Wilfried Douniama

« Nous luttons pour la réduction du nombre des accidents du travail dans les entreprises d'abord; dans les administrations publiques, nous allons mener une action avec la Fonction publique pour qu'on y arrive. Même le statut de la Fonction publique prévoit ces dispositions, mais il reste qu'on prenne des textes d'application, à partir de la politique nationale qui sera définie »

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES SERVICES

Un cabinet d'expertise à Brazzaville

Le cabinet d'expertise Gelman Formation conseil (GFC) a été présenté à la presse, le week-end dernier à Brazzaville, par son directeur général, Gaspard Kimpala, lors d'une cérémonie solennelle marquant sa sortie officielle. Il propose des formations appropriées adéquates aux entreprises publiques et privées en vue de promouvoir leur meilleure expertise.

Le cabinet GFC a été ouvert sur le thème « Promouvoir l'expertise locale pour un développement cohérent et équilibré des territoires ». Justifiant l'intérêt de la création de sa structure, le Dr Gaspard Kimpala a fait savoir qu'elle est un outil d'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques. Elle est créée pour permettre aux entreprises de surmonter les difficultés auxquelles elles sont confrontées en vue de garantir un meilleur développement interne.

La structure propose ses services et prestations, entre autres, sous forme d'appui institutionnel ; d'études sectorielles ; d'assistance technique et de conseil ; de for-



Les membres du cabinet posant en famille avec les invités Adiac

mation et de renforcement des capacités et de management des projets pour le développement économique et social.

« Du fait de sa vision plannétaire du développement, le GFC se veut être un ensemble de l'expertise publique et privée, nationale

et internationale dans le seul but de contribuer au développement du Congo et de l'Afrique. A ce titre, nous assurons l'organi-

sation, la coordination et l'animation des sessions de formation sur différentes thématiques ainsi que par des colloques, séminaires ou autres rencontres nationales ou internationales », a souligné Gaspard Kimpala.

Le GFC, a poursuivi son directeur général, se propose aussi et surtout de mobiliser les acteurs locaux, notamment des organisations non gouvernementales, des collectivités locales ainsi que des entreprises privées pour les inciter à participer aux projets financés par les multinationaux, dans le cadre d'appels d'offre ou d'avis à manifestation d'intérêt, en s'appuyant sur l'expertise locale.

Firmin Oyé

RENCONTRE CITOYENNE

Les natifs de Sembé engagés pour le développement de leur district

Les filles et fils du district de Sembé, dans le département de la Sangha, réunis le 15 mai à la mairie du cinquième arrondissement de Brazzaville, Ouenzé, ont pris l'engagement d'intérioriser les valeurs d'amour, de tolérance, de compréhension mutuelle et d'entraide entre eux.

La rencontre a été organisée pour la promotion des valeurs de paix, de dialogue et d'unité dans le district, sous l'initiative du ministre de l'Enseignement technique et professionnel, Ghislain Thierry Maguessa Ebomé, également candidat unique de la circonscription électorale de Sembé aux élections législatives de juillet prochain. L'objectif consistait à exhorter les ressortissants de ce district à adopter un comportement responsable et civique afin d'avoir une attitude de fair-play pour sauver la localité.

Le ministre Ghislain Thierry Maguessa Ebomé a indiqué que cette concertation s'est tenue dans un contexte préélectoral, en s'appuyant sur

un passé qui a souvent, à tort ou à raison, occasionné des fractures sociales dans le district de Sembé. « *La concertation s'appuie sur la présence marquée par la nécessité de voir les filles et fils de Sembé se retrouver dans un cadre de solidarité pour penser le développement de ce district* », a-t-il indiqué, ajoutant que « *cette initiative de solidarité n'est pas une initiative exclusive, elle est inclusive de la nécessité des natifs de la Sangha et ceux du Congo en général* ».

Les natifs de Sembé ont promis d'intérioriser les valeurs d'amour, de tolérance, de compréhension mutuelle et d'entraide entre eux. Ils ont, par ailleurs, demandé la mise en



Les ressortissants de Sembé/DR

place d'un organe de suivi et d'exécution des conclusions et recommandations de la concertation citoyenne, l'implication effective des cadres promus à des hautes fonc-

tions administratives et politiques pour le développement de cette localité, la pérennisation de la rencontre citoyenne des cadres et natifs de Sembé, la revalorisation

de la culture de cacao et l'organisation d'un forum sur le développement du district en mars 2023, la valorisation de la fonction sage de Sembé.

Lydie Gisèle Oko

ADIAC



Toute l'actualité
Du Bassin du Congo
EN VIDÉO



LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER
DE KINSHASA

+336 11 40 40 56

info@adiac.tv

84, boulevard Denis-Sassou-N'Gessou
Brazzaville - République du Congo

www.adiac.tv



FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Maroc accompagne le Congo dans l'employabilité des jeunes

Le chef de délégation de l'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPPT), Driss Bettache, a annoncé le 16 mai que le Maroc accompagnera le Congo dans le domaine de développement socio-économique et l'employabilité des jeunes.

Driss Bettache l'a fait savoir à sa sortie d'audience avec le ministre de l'Enseignement technique et professionnel, Ghislain Thierry Maguessa Ebomé. L'objectif est d'accompagner le ministère à élaborer les termes de référence afin de mettre en place un centre de formation professionnelle dans le domaine économique et bien d'autres.

« L'OFPPPT est la première opératrice de formation professionnelle au Maroc. A cela, une convention de partenariat avec l'Agence marocaine de coopération internationale avait été signée avec le Congo. La convention a été mise en application dès le lendemain avec une mission de diagnostic piloté », a-t-il indiqué, ajoutant qu'« un plan d'action a été dressé et réalisé ».

Le Maroc a promis de renforcer le partenariat à travers ses réalisations pour concrétiser la coopération entre les deux pays. Toutefois, il envisage également de consolider le partenariat fraternel



L'entretien entre la délégation de l'OFPPPT et le ministre de l'Enseignement technique et professionnel/Adiac

et d'accompagner le Congo dans le domaine du développement socio-économique et de l'employabilité des jeunes à travers l'OFPPPT. Par ailleurs, Driss Bettache a rappelé quelques actions réalisées au Congo, notamment en termes d'accueil des jeunes, le rapprochement et l'enrichissement de la coopération à travers la visite des struc-

tures de formation au Maroc par la délégation congolaise.

« Nous accordons autant d'intérêt à échanger sur les réalisations futures avec l'élaboration des termes de référence d'un premier centre avant de se lancer dans d'autres secteurs avec l'appui des bailleurs de fonds », a-t-il déclaré.

Lydie Gisèle Oko

UNIVERSITÉ MARIEN-NGOUABI

Les enseignants vacataires déplorent la non prise en compte de leurs doléances

Au cours d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 14 mai à Brazzaville, le collectif des enseignants vacataires de l'Université Marien-Ngouabi a déploré l'inertie des autorités de cette alma mater congolaise, suite aux différentes propositions émises le 31 mars dernier lors du déclenchement de la grève.

Les enseignants vacataires réclament, en effet, le paiement des heures de vacation des années académiques 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 ainsi que leur recrutement en qualité d'enseignants permanents. « Les revendications des enseignants vacataires faisant l'objet de la grève ont tout simplement été ignorées par la présidence de l'Université Marien-Ngouabi. Quatre ans de vie de misère et de désolation. Les enseignants vacataires ont fait preuve d'indulgence, en ne revendiquant que le paiement de 200%, soit deux ans », explique le communiqué final.

Au terme de l'assemblée, le collectif a décidé du maintien de la grève jusqu'à la satisfaction totale de ses revendications. Il reste toutefois ouvert à la poursuite des négociations avec les autorités de l'université en vue de trouver une solution idoine à son « malheur qui ne fait que durer », conclut le communiqué.

Rude Ngoma

AGENCE CONGOLAISE POUR L'EMPLOI

Vers l'amélioration des offres de service

L'Agence congolaise pour l'emploi (ACPE), en collaboration avec l'Agence française de développement (AFD), a lancé, le 17 mai à Brazzaville, le projet « Etamboli ya sika », chargé de se réinterroger sur les contenus des offres de service afin de les réadapter aux besoins et attentes des cibles.

Le projet s'intéresse aux demandeurs d'emploi, entreprises, organisations de la société civile et autres. Il se fonde sur la mise en œuvre de la méthode LAB, focalisée sur la consultation inclusive, créative, qui permet l'émergence de l'intelligence collective des participants.

La méthode LAB permet également de prendre en compte les besoins et propositions des utilisateurs finaux. Au cours de la session dédiée à l'apprentissage de cette méthode, les participants seront recyclés autour des thématiques telles que création des entreprises, offres de service pôle-emploi France, présentation des grandes lignes du Plan national de développement et des secteurs à fort potentiel.

Pour mettre en œuvre le projet « Etamboli ya sika », l'ACPE travaille avec l'Expertise France et le Pôle emploi

Occitanie dont la formatrice, Christine Pescayre, séjourne actuellement à Brazzaville. « Pour mener à bien notre analyse, nous nous fixons sur les axes que le ministère de tutelle a prédéfinis pour 2022 dont, entre autres, l'amélioration de l'offre de service de notre agence. La méthode de consultation inclusive qui permet à chacun de faire des propositions et celles-ci seront prises en charge dans les nouvelles offres d'emploi », a indiqué Wilfrid Bitsi, le directeur de l'ACPE.

Au Congo, la formation professionnelle constitue un enjeu majeur pour le gouvernement. L'État exerce ses fonctions régaliennes de régulateur de la formation globale du citoyen pour assurer son employabilité ou son insertion sur le marché du travail tout au long de sa vie active.

Le Plan national pour l'emploi,



Les participants lors du lancement du projet « Etamboli ya sika »/Adiac

initié par le gouvernement en 2010, avec l'aide du Bureau international du travail et du Programme des Nations unies pour le développement, vise à améliorer l'employabilité de la population en âge de travailler (2,7 millions sur 4,6 millions d'habitants). En 2020, le taux de chômage au Congo était

estimé à environ 10,3%, selon la Banque mondiale et à 16% en 2014.

« ...Accompagner les entreprises qui s'implantent au Congo dans le recrutement d'un personnel qualifié est aussi l'un des axes prioritaires des enjeux nationaux. Après la covid-19,

qui a impacté le secteur d'emplois dans notre pays, il est important que l'ACPE s'interroge sur la meilleure manière de servir les usagers », s'est exprimé Charles Makaya Dit Mackaill, directeur de cabinet au ministère de l'Emploi.

Fortuné Ibara

DÉTECTION DES TALENTS

Dubai football showcase s'ouvre aux jeunes de Brazzaville

Les membres de l'Académie sportive talents d'Afrique ont présenté, le 15 mai à Brazzaville, le projet Dubai football showcase, consistant à lancer une campagne de détection des jeunes footballeurs congolais afin de participer aux sessions de recrutement à Dubai.



Les porteurs du projet Adiac

Selon le coordonnateur technique du programme, Elie Roger Ossiété, ce projet se déroule déjà dans plusieurs pays du monde et arrive pour la première fois au Congo. Dubai football showcase est, en effet, un projet sportif créé pour promouvoir les talents des jeunes footballeurs.

A Brazzaville, les séances de détection se dérouleront durant trois jours et ceux qui seront retenus participeront, pendant quinze jours, aux sessions de recrutement à Dubai, en présence des acteurs des grands clubs du monde. « Toutes les conditions sont réunies pour la réussite de ce projet. Le Congo est en retard car certains pays comptent déjà des joueurs qui sont en plein encadrement dans des grands clubs. Une fois à Dubai, ceux qui ne seront pas recrutés rentreront au pays pour poursuivre la formation dans notre académie », a expliqué Elie Roger Ossiété.

Destinée aux jeunes âgés de 12 à 20 ans, cette initiative est ouverte à tous. La participation à la campagne de détection est facturée à 50 000 F CFA.

Rude Ngoma

CHAMPIONNATS NSIA ASSURANCES

DGID, CHU, DGFE et Averda en demi-finale

L'équipe de la Direction générale des impôts et domaines (DGID) s'est qualifiée pour les demi-finales du championnat interprofessionnel organisé par la Ligue de Brazzaville du sport du travail en dominant NSIA assurances, sponsor de la compétition, par un score de 2-1.



Le match opposant NSIA Assurances à la DGID/Adiac

La DGID entend préparer le prochain match décisif dans de meilleures conditions afin de poursuivre son rêve de remporter le trophée. « C'est toujours important de pratiquer le football et c'est toujours important de gagner. Cette victoire nous qualifie pour les demi-finales. C'est une phase très importante. Nous n'allons pas nous faire des films avant. Nous allons aborder ce match tel qu'il va venir, on va se préparer pour le jouer avec la mentalité des gagners. Il n'est pas question de sous-estimer l'adversaire car nous regardons la fin du parcours. Le jour où l'on remettra la Coupe, que ce soient les Impôts qui la soulèvent », a déclaré Ernaude Mbou-

ni, capitaine et chef de service de la réglementation.

Dans l'autre quart de finale, le CHU-B a pris le meilleur sur la formation de la Banque de développement de l'Afrique centrale par le score identique (2-1). Mal en point au début de la compétition, l'équipe du CHU-B a trouvé la bonne formule pour se montrer plus conquérante. « Depuis notre victoire contre l'équipe d'Averda, nous nous sommes mis en confiance et avons cru à notre qualification. En face, on avait une bonne équipe et nous ne retenons que la qualification. Nous envisageons aller jusqu'au bout, remporter ce championnat. Nous sommes une équipe très redoutable, toutes les étapes

que nous avons traversées nous ont fortifiées et je pense que le meilleur est à venir », a commenté son capitaine, Dorian Mpabikali, premier buteur de la rencontre.

Le 15 mai, les joueurs de la Direction générale des finances et équipements se sont qualifiés grâce à leur victoire sur ceux de la Banque postale du Congo 2-1. Averda a pris le meilleur sur Go sport 1-0.

Au nzango, les dernières rencontres ont vu le Centre national de radio et télévision s'imposer 33-26 devant la Banque des Etats de l'Afrique centrale. La Direction générale de la sécurité présidentielle a pris le dessus sur le CHU-B 37-29 puis Anac a dominé la mairie de Brazzaville 36-23

James Golden Eloué

FOOTBALL

Le week-end des Diables rouges et des Congolais de la diaspora en Europe

Bulgarie, finale de la Coupe Bradley Mazikou et le CSKA Sofia, tenants du titre, perdent la finale face au rival du Levski (0-1).

Espagne, 40e journée, 2e division Mirandes termine sa saison à la 14e place après son carton face à Ibiza (4-0). Resté sur le banc, Warren Tchimbembé n'aura joué que 47 minutes en 5 apparitions depuis son prêt par Metz. Un échec pour le milieu offensif de 24 ans.

Espagne, 36e journée, 3E division La réserve de Séville bat celle du Barça (2-0). Sans Baron Kibamba, resté sur le banc.

Espagne, 34e journée, 4e division, groupe 5

Amour Loussoukou est resté sur le banc lors du revers d'Aguilas à Calvo Sotelo (0-2).

Espagne, 34e journée, 4e division, groupe 4

Velez s'incline face à Cordoba (1-2). Faites-Prévu Kaya Makosso est entré à la 77e.

Luxembourg, 29e journée, 1re division

Le Racing Union corrige l'UNA Strassen 6-1 avec un triplé et une passe décisive de Yann Mabella. Remplacé à la 66e, l'ancien Nancéien a marqué aux 3e, 7e et 34e et offert le but du 3-0 à Rossi. Il totalise désormais 17 buts et 8 passes décisives en 28 matches.

Kablan Ngoma est sorti sur blessure à la 60e.

L'Union, qualifié pour la finale de la

Coupe, est 7e à dix longueurs du podium.

Battu à domicile, l'Etzella Ettelbrück et Godmer Mabouba, titulaire, tardent à confirmer leur maintien.

Albanie, 34e journée, 1re division Le FK Egnatia s'incline à domicile face au Partizani Tirana (0-1). Dzon Delarge, remplacé à la 66e, et Chandrel Massanga étaient titulaires.

Angleterre, demi-finales aller des play-offs, 2e division

Brice Samba, titulaire, et Nottingham prennent une option sur la finale en s'imposant 2-1 à Sheffield United. Le match retour aura lieu mardi soir. Et la finale opposera le vainqueur à celui du duel entre Luton et Huddersfield.

Allemagne, 10e journée des play-down, 4e division, groupe Nord

Aurèle Loubongo Mboundou, titulaire, et la réserve du FC Pauli s'imposent 3-0 chez le LSK Hansa. Et confirment leur maintien en Regionalliga avec désormais 10 points d'avance sur la zone rouge à deux journées de la fin.

Autriche, 29e et avant-dernière journée, 2e division

St-Pölten bat Wacker Innsbruck (3-0). Sans Kévin Monziano.

Croatie, 35e et avant-dernière journée, 1re division

Toujours pas de Merveil Ndockyt dans le groupe d'Osijek face au Lokomotiv Zagreb (1-0). Osijek est 3e avec 4 points de retard sur le second.

Camille Delourme

PROGRAMME DES OBSÈQUES DE LA VEUVE MPETO NÉE BATITILA MARTINE



Les familles Kahounga et Mouvimba, Célestin Mantadi, agent Conseimo.SI., Yvon Florian Mpeto, agent de l'ARPCE, Pauline Moundélé, Gaspard Mbemba, Jean Jolie Diatsouika (en France) et Mme Bahamboula née Loupangou Agnès Olga Blanche (en France) annoncent aux parents, amis et connaissances que le programme des obsèques de leur soeur et mère la veuve Mpeto née Batitila Martine (inspectrice de l'ONPT à la retraite), décédée le 1^{er} mai 2022, à Brazzaville, se présente comme suit :

Vendredi 20 mai

8h00 : levée de corps à la morgue municipale de Brazzaville ;
10h00 : recueillement au domicile sis avenue des 3 Martyrs au n°757 (rfce arrêt 753) ;
12h00 : messe de requiem en la paroisse Sainte-Marie de Ouenzé ;
14h00 : départ pour le cimetière du Centre-ville ;
16h00 : retour et fin de la cérémonie.

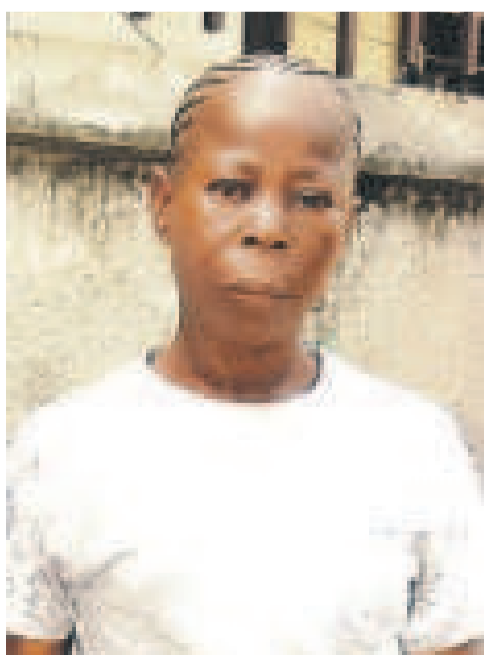
Arsène Gobali, agent des Dépêches de Brazzaville, et la famille Mbavoula annoncent aux parents, amis et connaissances que le programme des obsèques de leur mère, soeur et tante Margueritte Owila (propriétaire foncier au village Yé, terre Ebina), décédée le 3 mai 2022 à Brazzaville, se dérouleront comme suit :

Vendredi 20 mai

10h00 : levée de corps à la morgue de Talangai ;
12h00 : départ pour le village Yé Igné.

Samedi 21 mai

Recueillement ;
14h00 : inhumation au cimetière familial ;
16h00 : fin de la cérémonie.



PARUTION

L'Association Henri-Capitant publie « Droit du Congo »

Publié par la section congolaise de l'association Henri-Capitant, le livre de 114 pages intitulé « Droit du Congo » permettra à tous ceux qui s'intéressent à la République du Congo d'avoir un aperçu sur le droit congolais.

Depuis plus de huit décennies, l'Association Henri-Capitant œuvre à la diffusion, la modernisation et la promotion du droit continental. Dans la lignée de ses objectifs, elle a décidé de créer la « Bibliothèque de l'Association Henri-Capitant ».

Ses différents groupes sont ainsi invités à exposer les grandes lignes de leur droit dans des ouvrages ordonnés suivant un plan identique et dans un nombre limité de signes. Ce qui permettra à chacun de connaître et comparer les fondations et les fondamentaux de ceux-ci.

Dans cette perspective, la section congolaise, dirigée par Eric Dibas-Franck, a publié un premier ouvrage concis et consacré au droit du Congo. Ce livre consacre des développements à l'histoire du droit, à ses sources, au cadre constitutionnel, aux acteurs du droit, au droit pénal, aux personnes, à la famille, aux biens, au contrat, à la responsabilité, aux quasi-contrats, aux entreprises et au droit du travail.

Cet ouvrage a été rédigé par des universitaires et professionnels congolais, membres de l'Association Henri-Capitant. Le livre est subdivisé en treize chapitres répondant chacun à une question bien précise. Les auteurs ont, dans un langage plus explicite, éclairé la lanterne sur les questions du droit congolais.

« Histoire du droit, la famille » a été traitée par Merlin Badiokela, avocat, assistant à l'Université Marien-Ngouabi; « Sources du droit » par Audrey Alban Mapithy-Ma-Mapithy, avocat, assistant à l'université Marien-Ngouabi; « Cadre institutionnel » par Eric Dibas-Franck, assistant à l'Université Marien-Ngouabi; « Acteurs du droit » par Médard Backidi, ancien assistant à l'université Marien Ngouabi; « Droit pénal » par Jean Petro, avocat au barreau de Pointe-Noire; « Les personnes » par Alix Romain Moukiama, magistrat; « Les biens » par Andrea Miguel Bimbou Louamba, assistant à l'Université Marien-Ngouabi; « Le contrat » par Mesmin



Euloge Koumba, assistant à l'Université Marien-Ngouabi; « La responsabilité » par Claude Coelho, avocat au barreau de Pointe-Noire; « Les entreprises » par Jean René Gomez, avocat, ancien maître-assistant à l'Université Marien-Ngouabi; « Les quasi-contrats » par Annicet Cyriaque Nassy Pratt, juriste d'entreprise, et enfin « Droit du travail » par Roland Bembelly.

Il faut dire que la bibliothèque de l'Association Henri-Capitant propose un tour du monde du droit continental. Elle ambitionne de faire découvrir la substance et l'esprit de tous les droits continentaux venus d'ailleurs, avec des développements consacrés à l'histoire du droit, aux sources, au cadre constitutionnel, aux acteurs du droit et aux principales matières du droit privé, constituant ainsi un précieux apport au droit comparé.

Notons que l'Association Henri-Capitant Congo a été créée en 2020.

Hugues Prosper Mabonzo



OUVERTURE DES LIGNES

ETOUMBI - KELLE & ETOUMBI - MBOMO!!

après une interruption momentanée de la ligne
Etoumbi - Kelle, votre transporteur vous annonce
sa relance et l'ouverture du tronçon Etoumbi - Mbomo



Brazzaville
ETOUMBI - KELLE

tous les

MARDIS

SAMEDIS



Brazzaville
ETOUMBI - MBOMO

tous les

JEUDIS

www.oceandunord.com

contact@oceandunord.com

Phones: 05 728 88 33/ 06 587 44 60

Direction Brazzaville: 01, rue Ango av de la tsiémé Mikalou.

LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ

Les rencontres d'Adolphe Mbou-Maba avec les jeunes délinquants donnent un brin d'espoir aux Ponténégrins

Le haut-commissaire à la Justice restauratrice, à la Prévention et au Traitement de la délinquance juvénile, Adolphe Mbou-Maba, a récemment séjourné à Pointe-Noire où il a eu une série d'échanges avec les jeunes délinquants appelés «bébés noirs». Interrogés sur cette démarche, des Ponténégrins ont confié, le 16 mai, avoir vu en cela un début de solution au problème d'insécurité qui ne cesse de prendre de l'ampleur dans la ville et dans le pays et souhaité que s'en suivent des actions concrètes de la part de l'Etat en vue de la prise en charge et de l'insertion professionnelle des jeunes.

Le débat sur la démarche entamée par Adolphe Mbou-Maba d'échanger avec les jeunes délinquants sur les motivations du phénomène «bébés noirs» (groupes de jeunes auteurs de violences qui troublent la quiétude dans les quartiers), leurs attentes par rapport à l'action menée à leur endroit par le haut-commissariat et les pistes de solutions continue d'alimenter les débats dans les quartiers et lieux publics de la ville.

En effet, créé en novembre 2021 par décret présidentiel, le haut-commissariat à la Justice restauratrice et à la Prévention de la délinquance juvénile est une institution née au Canada et le Congo a décidé d'en expérimenter. La structure basée à Brazzaville a pour mission de promouvoir l'ordre social, la paix, le vivre ensemble et de mettre en œuvre les procédures de réparation des violences. Elle œuvre pour la conscientisation des jeunes et pour des solutions hors du cadre judiciaire, une manière d'éviter la vengeance.

Les rencontres du haut-commissaire avec les jeunes de la ville océane, entamées le 27 avril dans les arrondissements 6 Ngoyo et 4 Loandjili, après celle du 26 avril à la mairie centrale avec les autorités politico administratives qu'il a appelées à se mettre au travail pour lutter contre le phénomène «bébés noirs», intègrent son programme d'action. Les échanges se sont poursuivis jusqu'au 30 avril aux sièges des arrondissements 2 Mvou-Mvou, 3 Tié-tié, 5 Mongo Mpoukou, et dans la salle de la République dans l'arrondissement 1 Emery-Patrice-Lumumba. Cela, en présence des administrateurs maires d'arron-

dissement, les chefs de quartier, les représentants de la société civile ainsi que des responsables de la force publique.

Le manque d'emploi, de formation, d'encadrement et de prise en charge adéquate de la famille et de l'Etat a été la principale cause du phénomène «bébés noirs» épinglée au cours des rencontres. A cela s'ajoutent les défaisances dans les systèmes éducatif et sanitaire congolais, la consommation des stupéfiants et des alcools forts (Tsuéké) qui influent sur le comportement des jeunes, la présence dans les quartiers des fumoirs souvent tenus par des agents de la force publique et la prolifération des débits de boisson.

Des anciens délinquants convertis grâce au travail

Entre autres solutions suggérées pour lutter contre le phénomène «bébés noirs», la prise en charge des orphelins, la création des lieux de loisirs et des espaces d'expression culturelle et de sport, et surtout des emplois et des centres d'insertion professionnelle pour permettre aux jeunes de se prendre en charge et être plus utiles pour leurs familles. Pour ce qui est de l'emploi, des anciens jeunes délinquants, exhortant les autres à sortir du banditisme, ont témoigné sur les bienfaits du travail et des petits métiers : «J'étais bandit, j'ai arrêté parce que je me suis rendu compte que je pouvais être utile pour ma famille qui est pauvre. J'ai obtenu mon permis de conduire et depuis, je me bats pour subvenir à mes besoins», a témoigné un jeune à la rencontre de Mvou-Mvou suivi d'un autre qui a confié : «Quand quelqu'un a un travail, il n'a plus le temps de

se livrer au banditisme. J'étais délinquant, j'en suis sorti grâce aux petits boulots que je fais. Je veux juste avoir un emploi stable. Je sollicite un soutien de l'Etat».

Un ancien délinquant, chef de famille, a aussi témoigné lors de la rencontre dans l'arrondissement 1 : «J'étais aussi dans ce monde. Je l'ai quitté grâce à mon activité de vendeur ambulancier. J'ai une femme et des enfants et je me bats aujourd'hui à les nourrir avec cette activité. Sans ce petit boulot, je serai peut-être encore dans la délinquance. J'exhorte mes jeunes frères à quitter la violence, cela ne mène à rien si ce n'est à des fins tragiques. L'Etat doit créer des centres pour que les jeunes apprennent des métiers qui vont les occuper».

Lutter contre la porosité au niveau des frontières

Estimant que le phénomène «bébés noirs» est venu de l'étranger, un chef de quartier, dans l'arrondissement 1, a déploré la porosité constatée au niveau des frontières lors de la rencontre à Lumumba : «Nous n'avons jamais connu ce genre de chose au Congo. Ce sont des étrangers qui ont emmené cela. Ce qui explique le fait que les chefs de files des différents gangs sont souvent des sujets étrangers». Pour lui, la lutte contre la délinquance passe aussi par une vigilance accrue au niveau des frontières du Congo avec les pays limitrophes.

La paix dans les écoles pour le bon déroulement des examens d'Etat

Le phénomène «bébés noirs» ayant atteint certaines écoles transformées en des champs de bataille et les examens d'Etat étant proches, Adolphe Mbou-

Maba a exhorté les jeunes à arrêter avec les actes de banditisme au sein des structures scolaires pour que les épreuves se déroulent dans la paix. «L'école doit demeurer le temple du savoir», a-t-il dit, invitant les jeunes délinquants à retrouver le bon chemin et à œuvrer pour la cohésion et l'unité nationale.

La contribution de la société civile attendue

Le programme d'action du haut-commissariat comporte plusieurs étapes impliquant plusieurs ministères et organisations dont celles de la société civile qui, dans certains pays, occupe une place de choix et règle énormément de problèmes. Le haut-commissaire a déploré le fait que la société civile congolaise soit malheureusement peu développée. Toutefois, il a souhaité son implication dans leur programme d'actions et sa contribution surtout en matière d'encadrement des jeunes. Pour Adolphe Mbou-Maba, «la prison n'est pas la solution pour les enfants parce que là-bas, ils se professionnalisent et améliorent leur expertise pour faire plus de mal quand ils en sortent». Or, dans les centres, ils vont apprendre des métiers et être plus utiles pour le pays et pour eux-mêmes.

Des échanges à pérenniser pour un meilleur suivi

Si bon nombre de Ponténégrins estiment que l'initiative du haut-commissariat est bonne, les points de vue sont divergents quant aux résultats attendus. Parmi ces résultats, figure en bonne place la création des centres de formation et d'insertion professionnelle des jeunes. «L'initiative est bonne, mais l'Etat aurait dû commencer d'abord par créer

ces centres et envoyer les délinquants qui sont dans les geôles ensuite ceux qui vont être arrêtés. Ainsi, on aurait déjà eu un pas d'avance», a estimé un père de famille ayant requis l'anonymat. Une mère de famille a émis des doutes : «J'étais contente de savoir que M. Mbou Maba était ici pour rencontrer les jeunes. Mais le problème chez nous au Congo, c'est qu'on commence bien les choses mais après on ne les finit pas. Je félicite déjà l'Etat pour avoir créé ce haut-commissariat, cela nous donne de l'espoir».

Un citoyen de la place a émis un souhait : «Je souhaite que cela ne s'arrête pas mais que le haut-commissaire revienne de temps en temps pour continuer les échanges avec les jeunes, les chefs de quartier et les autres personnes concernées. Il faut un véritable suivi». Un autre citoyen ne se fie qu'aux résultats : «Un pas a été franchi mais nous attendons des actions et des résultats concrets de l'Etat pour la prise en charge effective de ces jeunes». Des appels ont été lancés à l'endroit du haut-commissariat pour continuer à s'investir en vue de lutter contre l'insécurité. Mais comme l'a dit Adolphe Mbou Maba, le phénomène «bébés noirs» est l'affaire de tous à différents niveaux. «Notre structure ne peut apporter des solutions à elle seule. Il faut un sursaut national avec une forte dose de volonté politique. Le fait d'avoir créé toute une structure et que nous venions rencontrer ces jeunes c'est déjà un signal pour le gouvernement, une manière de montrer que la situation le préoccupe», a-t-il souligné.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

APPEL À PARTICIPATION AUX PRIX KIRINA

L'inscription se poursuit jusqu'au 31 mai

Les jeunes artistes créatifs et performeurs professionnels et amateurs émergents, originaires et résidents dans des pays d'Afrique francophone ayant au moins 35 ans, ont encore la possibilité de participer au concours de créations et de performances artistiques dont le thème est «L'Afrique perçue autrement».

Le concours Les Prix Kirina se déroule autour de deux disciplines artistiques : Humour, conte et danse afro-contemporaine et urbaine d'inspiration africaine. Les inscriptions se font via le formulaire des Prix Kirina 2022 en ligne www.Kirina.artirium.net

S'agissant du thème «L'Afrique perçue autrement», les candidats ont l'obligation de présenter, à travers leurs créations et performances, une autre image de l'Afrique ; une image qui tend à valoriser un aspect méconnu ou peu connu de ce continent, à combattre certains stéréotypes au sujet de l'Afrique, à modifier ou à améliorer les interprétations de certaines pratiques et ou croyances

du continent.

Ils doivent proposer une création ou une performance courte et originale, en solo dans chaque catégorie. La participation est individuelle. Les candidatures de groupe ne sont pas acceptées. Une seule proposition est acceptée par candidat à chacune des phases du concours.

Les éléments à produire sont des vidéos, des photos, des textes de présentation. La participation et le déroulement du concours sont essentiellement par voie numérique. Pas d'envoi d'œuvres ou d'éléments sur support physique. Entre autres pièces à fournir, un court texte descriptif de

son œuvre, une courte présentation du créateur ou performeur, une photographie du créateur et du performeur, en mode paysage, une vidéo de la création et de la performance de trois minutes sur la base de laquelle le jury procédera à une présélection.

La vidéo de la performance ou de la création doit être enregistrée par téléphone ou par tout type de caméra pouvant garantir une bonne qualité d'image. Elle doit être en prise unique en format paysage (non en portrait), ne doit pas dépasser les deux minutes non plus excéder les trois minutes. La vidéo ne doit contenir que la création ou la performance proposée. Elle doit être

enregistrée dans un environnement qui garantit une bonne qualité sonore.

Les candidats sont invités à rechercher, pour leur prestation, des sons originaux qui révèlent l'Afrique et qui ne seront pas objet de conflits avec leur créateur (Il est conseillé d'enregistrer soi-même ou de solliciter l'autorisation du propriétaire des droits s'il s'agit d'un élément sonore existant déjà). Les vidéos comportant des éléments sonores non autorisés ou querelés par les propriétaires ou les plateformes de diffusion comme YouTube ne seront pas prises en compte dans le concours.

Seules les vidéos présélectionnées seront mises en ligne pour

participer au concours.

Les lauréats des trois premiers de chaque catégorie bénéficieront des prix : dans la catégorie humour, une enveloppe de 500 000 FCFA sera remise au premier lauréat ainsi qu'au premier gagnant de la catégorie danse afro-contemporaine et urbaine d'inspiration africaine. Le deuxième de chaque discipline obtiendra une somme de 65 000 FCFA tandis que le troisième lauréat de chaque catégorie une enveloppe de 35 000 FCFA.

L'appel sera clos le 31 mai prochain à 18h (temps universel). La participation est gratuite.

Rosalie Bindika

CENTENAIRE DE LA VILLE OCÉANE (FIN)

L'historique de la ville

Les transformations socio-économiques favorisées par l'indépendance du Congo

1960 sera un tournant dans l'évolution de la ville ; c'est l'année de l'indépendance, même si elle n'est pas encore réelle. Les rapports sociaux ont changé, c'est-à-dire que les forces conservatrices vont redevenir fortes. Ainsi, le développement spatial de la ville, que l'on croyait terminé, va se poursuivre avec une vitesse inouïe ; on va franchir les limites naturelles qu'étaient les rivières et les forêts. Ce sera la naissance des quartiers Culotte, Makaya-Makaya (qui veut dire en langue locale feuilles-feuilles, pour signifier que c'est une forêt très touffue), Mbota, Mbota-Louissi (du nom des rivières, petits affluents de la Songolo) et Nkouikou.

Le centre va se densifier, ce sera le début de l'aménagement de la partie située au-delà de la rivière Tchinouka. C'est la naissance du quartier OCH (Office congolais de l'habitat, organisme d'État). Entre l'avenue de la Révolution (ex-avenue de France) et le quartier OCH se trouve une zone marécageuse ; en dépit des interdictions de construire, celle-ci va être occupée par la population originaire, pour la plus grande part, des pays du Niari (Bouenza, Lékoumou et Niari). On peut connaître l'ordre d'arrivée par la toponymie des nouveaux quartiers : d'abord ceux du Niari par les quartiers Dibodo et Cocotier du Niari ; après, ceux de la Lékoumou par le quartier Pont de la Lékoumou, et enfin Mouyondzi et Pont de la Bouenza, pour ceux originaires de la Bouenza. Le découpage de ces quartiers est différent des autres de la ville, avec très peu de rues et de grandes avenues. La taille des parcelles dépend de la force humaine ou des moyens financiers des habitants. La population a été attirée par les activités portuaires et pétrolières en plein essor.

Avec les découvertes du gisement pétrolier et celui de potasse, la ville va connaître un boom économique entre 1970 et 1985, attirant encore une forte migration. Cette migration sera le fait des populations congolaise, africaine et européenne. Une étude socio-urbaine d'Urbanor, en 1980, va consigner que le centre-ville va connaître une forte augmentation, c'est-à-dire pour le centre avant 1960- 38,20 % après 1975- 15,17 % pour les quartiers périphériques avant 1960 -32,83 % après 1975- 7,46 %. Cette période sera celle de la densification relative en construction de la partie européenne ; les sociétés minières et de services vont lotir dans des sortes de ZAL (zone d'aménagement libre). Ce sont les habitations de la Compagnie minière de l'Ogoué du Gabon, ELF-Congo, la Compagnie des potasses du Congo et d'autres. Dans la partie est (village), ce sont les quartiers périphériques qui vont se développer, en poursuivant la deuxième phase de densification et l'amorce d'une mise en valeur.

L'évolution urbaine de 1990 à nos jours

Cette période est marquée par une autre forme de développement du fait de la crise économique depuis la fin 1985 et dont le pays ne se relève pas jusqu'à la fin des années 1990, alternant des phases de faible croissance et celles de décroissance. La ville voit dans cet intervalle se multiplier les petits emplois du secteur dit informel. Pointe-Noire, poumon économique du Congo, est épargné par les destructions des guerres civiles. Lorsque le pays est en proie à plusieurs luttes internes, divers intervenants agissent pour préserver la ville, ainsi que les intérêts pétroliers qu'elle abrite.

Cette situation favorable dans les années



1990 suivie du retour de la stabilité et de la croissance dans le pays durant les années 2000 (à l'exception de l'année 2007 marquée par le début de la crise mondiale) ont permis à la ville de Pointe-Noire d'asseoir son statut de capitale économique du pays, alliant croissance économique et démographique. Du fait de sa nombreuse population et de statut de locomotive économique, la ville est au cœur de la campagne menée en vue de l'élection présidentielle de 2016.

Hydrocarbures

L'activité pétrolière constitue toujours le secteur principal de l'économie ponténégrine. Elle emploie une forte quantité de main-d'œuvre et génère une forte activité de sous-traitance. Cette activité reste essentielle à Pointe-Noire et son développement se poursuit, en particulier sous la houlette de Total qui représente plus de 50% de la production pétrolière nationale et exploite dix des vingt-trois champs pétroliers offshore actifs au large des côtes du Congo. Ainsi, le projet Moho-Nord permet l'exploitation depuis 2015 de nouvelles réserves dans la concession Moho-Bilondo avec pour objectif 140.000 bep/j dès 2017.

Ces projets ont des effets d'entraînement sur les entreprises nationales congolaises ou étrangères implantées, en témoigne le grand projet Moho-Nord développé conjointement avec l'entreprise d'Etat qu'est la Société nationale des pétroles du Congo mais aussi Chevron Overseas Congo qui participe à hauteur de 46,5% . Les retombées économiques de ce secteur profitent à l'industrie de la ville qui s'est un peu diversifiée : production de gaz, textile, alimentation, chimie...

Quoi qu'il en soit, la présence du port et du terminal pétrolier, l'essor des services ainsi que la construction d'un aéroport international ont fait de Pointe-Noire une cité de première importance pour le commerce africain et surtout pour l'économie nationale puisqu'elle assure 83 % des recettes budgétaires de la République du Congo. À l'inverse, depuis le début des années 1990, l'économie informelle, faite de multiples commerces et services, s'y est massivement développée en réponse au chômage qui touche les diplômés du système éducatif.

En 2004, un accident s'était produit au village Tchinkanou (au sud de Pointe-Noire), provoquant le déversement important du brut dans la rivière Samba, principale source d'eau de la population. Les habitants ne savaient pas quoi boire et la catastrophe s'est propagée vers d'autres villages.

Tourisme et plage

Pointe-Noire est une ville où il fait bon vivre. Longtemps la délinquance y a été plus faible que dans les autres villes du pays du fait de son dynamisme mais actuellement la situation s'est inversée, du fait de la croissance démographique et urbaine mal encadrée de l'agglomération. La situation n'en reste pas moins très sûre, même la nuit dans les quartiers centraux, la sécurité étant assurée dans la ville, mais avec ce phénomène d'une délinquance juvénile montante, certains endroits de la ville sont des refuges de ces malfrats.

Le centre-ville compte de nombreux édifices qui rappellent le passé colonial : la gare CFCO, chef-d'œuvre des années 1930, et d'autres édifices remarquables des années 1930 à 1955, comme la cathédrale Notre-Dame (architecte Alazard, 1953), la Chambre de commerce de style art déco ou encore la Poste centrale. On peut aussi y trouver un marché central de produits issus de l'artisanat tels que des statuettes, des masques, des peintures, etc. ainsi qu'un marché alimentaire, en particulier de produit issu de la mer, à Tchimbamba

La plage de Loango, lieu de débarquement des premiers missionnaires catholiques, et la plage de la Pointe-Indienne sont des lieux de détente. Les gorges de Diosso et le lac Nanga à la sortie sud sont des lieux de visites touristiques.

Transports en commun

À Pointe-Noire, comme à Brazzaville, les transports en commun sont le fait d'opérateurs privés qui exploitent des bus, des taxis ou des taxis communs. Ainsi, un nombre significatif des résidents de la ville dépend de ces taxis ou minibus informels. Le tarif pour une course en taxi dans la ville est de 700 Francs CFA (un euro). Pour un trajet plus long (de l'aéroport à la ville), il faut compter de 1000 à 2000 F CFA. Pour les taxis collectifs, dits 100-100, qui font des allers-retours le long d'un trajet unique, leur tarif est fixé à 150 FCFA. Mais il y a près de quatre ans de cela, les bus de l'Etat du Transport péri-urbain dits «Mal à l'aise» sont en circulation dans la ville.

Transports ferroviaires

Le chemin de fer sert surtout au transport vers l'hinterland et Brazzaville. Pointe-Noire est le terminus maritime de la célèbre ligne Congo-Océan construite pendant la période coloniale française et dont la rénovation se fait attendre. À la suite de plusieurs accidents dont certains mortels, les projets de privatisation et de modernisation de la ligne se sont accélérés et les premiers résultats ont vu le jour dans les années 2010 avec notamment la mise en service de nouvelles rames appelées «Gazelles» d'un standing bien supérieur et inaugurées en 2012.

Le groupe français Bolloré, déjà chargé du développement du Port autonome de Pointe-Noire, a été sollicité pour accélérer cette mise aux normes de la ligne Congo-Océan afin de maintenir la compétitivité de Pointe-Noire en tant qu'interface entre le commerce maritime mondial et l'Afrique centrale mais aussi favoriser les déplacements de personnes entre la capitale Brazzaville et son principal relais de croissance économique.

Transports routiers

Pointe-Noire est également reliée à Brazzaville par voie routière, l'axe de communication ayant été intégralement ouvert en 2015. Le tronçon Pointe-Noire-Dolisie est fonctionnel depuis 2011. Cette route a été construite dans le cadre d'un partenariat avec la Chine qui a financé une partie des travaux et a été à la maîtrise de l'ouvrage. Désormais, il est possible de se rendre de Pointe-Noire jusqu'à Ouesso à l'extrême

nord du pays par une même route bitumée, à savoir la RN1 qui devient RN2 après Brazzaville.

Transports aéroportuaires

L'aéroport Agostinho-Neto est un aéroport international, desservi par plusieurs compagnies aériennes qui proposent quasi exclusivement des vols vers des destinations africaines mais aussi vers Paris-Charles de Gaulle. C'est également un aéroport de marchandises, porte d'entrée des produits étrangers sur le territoire congolais mais aussi relais du port de Pointe-Noire vers Brazzaville, notamment pendant les périodes de guerres civiles qui ont interrompu parfois durablement la ligne de chemin de fer Congo-Océan.

Éducation

On trouve à Pointe-Noire plusieurs collèges, lycées et écoles publics et privés, parfois à vocation internationales. La ville compte l'un des deux lycées français du pays, le lycée Charlemagne, et abrite l'Institut français du Congo-Pointe-Noire qui propose des cours de français de tous niveaux et des possibilités de poursuite d'études en France via le réseau Campus France.

En effet, si plusieurs centres privés offrent des études de BTS et malgré une population forte de plus d'un million d'habitants ainsi qu'une industrie pétrolière essentielle à l'État demandeuse de personnels formés, la ville n'abrite aucune université publique, mais on note des universités et instituts privés. Le gouvernement vient d'annoncer la construction d'une université de l'Etat sans plus tarder. Cependant, depuis 2002, l'Université professionnelle d'Afrique assure un enseignement avec des programmes Bachelor (Bac +3) et MBA (Bac +5) en alternance école-entreprise.

Évêché

Les bâtiments de l'évêché sont situés dans le quartier du Plateau. L'actuel évêque est Mgr Miguel Angel Olaverri Arroniz, un salésien espagnol, après le retrait en 2011 de Mgr Jean-Claude Makaya Loemba. L'église Saint-Pierre a été érigée de jure en cathédrale du diocèse à la place de Notre-Dame pourtant plus vaste mais située dans le quartier du Plateau, un quartier administratif relativement peu peuplé si ce n'est historiquement par les colons blancs. Saint-Pierre, proche du rond-point Lumumba et du grand marché, est davantage proche de la population ponténégrine mais durant l'administration coloniale, c'est Notre-Dame qui a souvent fait office de cathédrale.

Chronologie des maires et administrateurs ayant dirigé Pointe-Noire

Ils sont au total dix-neuf maires et administrateurs qui ont dirigé cette ville. Le premier, Stéphane Tchitchellé, le deuxième, Marcel Babindamana (1963-1965), suivi de Gustave Ondziel (1965-1969), Fayette Tchitembo (1969-1970), Prosper Matoumpa-Mpolo (1970-1971), Jacques Bouity (1971-1973), Jean-Pierre Mafouana (1973-1979), Zéphirin Mafouana Makosso (1979), Fulgence Milandou (1979-1984), le Jean-Baptiste Missamou (1984-1990), Jean-Pierre Detchisambou (1990-1991), Marcel Tchionvo (1991-1992), Etienne Boukaka (1992-1993), Jean-Théodore Pouaboud (1993-1994), Jean-Pierre Thystère-Tchicaya (1994-1997), François Luc Makosso (1997-2002), Jean-Christophe Akondzo (2002-2003), Roland Bouiti-Viaudo (2003-2017) et enfin l'actuel maire de la ville, Jean-François Kando.

Faustin Akono

MÉDIAS

Des journalistes africains en visite de presse en Egypte

Une quarantaine de journalistes et responsables des médias des pays africains parmi lesquels le Congo participe, du 15 au 26 mai au Caire, en Egypte, à un programme de visite des institutions et organismes initié par l'Agence égyptienne pour le partenariat et le développement (EAPD).

Prévues pour une durée de deux semaines, les visites portent sur les échanges avec de hautes personnalités et responsables des institutions et organismes de l'Egypte, notamment sur les questions de coopération et de partenariat dans les domaines politique, économique, culturel, social, industriel, de la préservation et la résolution des conflits en Afrique.

L'objectif, a indiqué le président du Conseil égyptien des Affaires étrangères, Monir Zahram, est de faire connaître aux médias, en tant que canaux de transmission, l'Egypte dans toute sa dimension politique, économique et sécuritaire dans l'intérêt non seulement de son pays, mais plutôt de toute l'Afrique appelée à œuvrer ensemble pour l'union et la cohésion en vue de forger le destin de son peuple.

« *Le partenariat entre nos pays frères d'Afrique est nécessaire pour parvenir à relever les défis du développement de notre continent dans divers secteurs dont celui de l'industrialisation* », a indiqué le lieutenant général Abdel Mouniem el Taras, président



de l'Organisation arabe de l'industrialisation, une structure chargée de mettre en œuvre la vision 2030 de l'Egypte en matière de développement et de l'innovation technologique. Structure multipolaire, l'Organisation arabe de l'industrialisation compte en son sein seize usines de fabrication dans les domaines de l'électronique, l'énergie solaire, la transformation de l'économie verte, du transport (véhicules, wagons ferroviaires...) de l'industrie militaire (production des engins militaires, hélicoptères et des tanks) destinés également aux pays africains désireux.

« *A travers notre structure,*

Les responsables de l'Agence égyptienne pour le partenariat et le développement Adiac nous offrons également des programmes de formation militaires, des techniciens et des stages aux pays africains dans les différents domaines », a indiqué le général, précisant que cette politique s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement des pays africains dans le transfert des compétences.

Relever les défis de la prévention et la résolution des conflits

Par ailleurs, mêlant à la fois visites, découverte des sites historiques de l'Egypte, le programme offre également aux responsables des médias la possibilité de se faire une idée

sur le rôle et l'implication de ce pays du Maghreb dans le domaine de la prévention et la résolution des conflits qui déchirent le continent. C'est dans ce cadre que se situe la visite au Centre international du Caire pour la résolution des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix, un organisme public fondé en 1994.

Spécialisé dans la formation des militaires, policiers et civils ainsi que dans le renforcement des capacités et la recherche dans les domaines de la paix et de la sécurité en Afrique ainsi que dans le monde arabe, il est affilié à l'Union africaine.

Selon son directeur, Ahmed

Abdel-Latif, qui a passé en revue le rôle de sa structure, ce centre d'excellence a pour mission de prévenir, atténuer et résoudre les conflits violents en facilitant et en soutenant les efforts de dialogue, de négociation, de médiation et de réconciliation nationale. Il a, à l'occasion d'un échange avec les médias, indiqué que ce centre travaille sur le renforcement des capacités nationales et à l'amélioration de la résilience des communautés face aux défis de la paix et de la sécurité. Une occasion d'inviter la presse du continent à œuvrer pour l'atténuation et la prévention des conflits.

Dans la suite de ce programme, il est prévu, entre autres, l'entretien avec son éminence le grand imam d'Al Azhar, la visite du village intelligent, du canal de Suez, de l'Académie militaire de Nasser, un entretien avec son éminence le pape Tawadros d'Alexandrie et patriarche du siège de Saint Marc, mais aussi un entretien avec l'ambassadeur Hamdi Loza, vice-ministre égyptien des Affaires étrangères.

Guy-Gervais Kitina

BOXE

La DGSP remporte les championnats de Brazzaville

Avec huit médailles dont six en or, une en argent et une autre en bronze, les pugilistes de la Direction générale de la sécurité présidentielle (DGSP) ont une fois de plus dominé les championnats départementaux qui se sont disputés du 11 au 14 mai, au gymnase Henri-Elendé. Mangouélé (cinq médailles d'or, deux d'argent et une de bronze) et Dynamique (quatre d'or, trois d'argent et une de bronze) ont complété le podium du classement général.

La compétition a mis aux prises une vingtaine de clubs et a permis à la Ligue de Brazzaville de consacrer ses champions dans les catégories seniors et juniors. Estony Etou a offert la première médaille à la DGSP seniors en s'imposant devant Messi Nsossani de Momekano (46-49 kg). Sylvain Iki (DGSP) dans la catégorie mouches (48-52 kg) a pris le meilleur sur Alexe Ongania de la Dynamique. Chez les batam, Lech Mbella (DGSP) a confirmé chez les 52-54 kg face à Boukoua Mbella de la Dynamique.

Chez les légers (57-60 kg), Ngollo Ngassay (DGSP) a été déclaré champion après sa victoire sur Ben Correia de Tosa Obika. Chez les lourds (86-92 kg), Tsony Icha (DGSP) a décroché la médaille d'or face à Colombe Ngoulali de la Dynamique. Dans la catégorie plume (54-57 kg), Orly Ekiki a offert la médaille d'or à Mangouélé en s'imposant devant Rodelvi Tsimba d'Interclub. Chez les mi-welter (60-63,5 kg), Forel Malonga d'Interclub a dominé Abigaldy Missoundou de Mangouélé.

Chez les welter (63,5-69 kg), Mberri Bedjo de la Dynamique a pris le meilleur sur Mavoungou de Com-



Les boxeurs sur le ring/Adiac

mando. Chez les mi-moyens (67-71 kg), Dodo Moukori d'Interclub a dominé Ebouaba Wando de Punch Talas. Chez les moyens (71-75 kg) Oyo Ngambou de la Dynamique gagne l'or face à José Ekofo de Kassombo. Chez les mi-lourds (75-80kg), Aziz Bayiki d'Interclub s'est imposé face à Akouélé Elenga de la DGSP. Chez les cruiser (80-86 kg), Mavinga de Mega a remporté l'or devant Rinho Nganouani d'Eny.

Chez les juniors, Rod Inko de la DGSP a dominé le minimum (46-48 kg) face à Nguembolo Ngambou de Mangouélé. Nguembolo Ngambio de Mangouélé a pris le meilleur sur Junior Messa de la Dynamique dans la catégorie mouches 48-52 kg. Chez les Batam (52-54 kg), Ebara Mimongo de Mangouélé s'est imposé devant Gloire Miatama d'Interclub. Dans la catégorie plume (54-57kg), Mack Imani de Mangouélé a dominé

Eli Mboundou de Kassombo. Chez les légers (57-60 kg), Ondoumou de Moto s' est imposé devant Abedi de Crochet. Chez les mi-welter (60-63,5kg), Duval Ngatsé (Dynamique) a gagné la médaille d'or face à Francis Matsiona (Mangouélé). Chez les welter (63,5-67kg), Javan Elenga de Mangouélé a dominé Steven Abila de Punch Talas. Chez les mi-lourd (75-80 kg), Exaucé Ngoba de la Dynamique s'est impo-

sé face Aris Abila (Ring Talas).

Au terme de la compétition, Aimé Patrick Lissassi a félicité les vainqueurs puis encouragé les perdants à faire mieux lors des prochaines compétitions. « *Repartez dans vos clubs et faites régner la discipline et la rigueur. Faites fonctionner vos bureaux exécutifs afin que nous hébergions les meilleurs pugilistes pour avoir de bons résultats. Félicitations à tous les heureux gagnants. Encouragement aux perdants car ce n'est qu'une partie remise. En toute chose, c'est la boxe qui gagne. Soyons unis pour faire vivre notre ligue* », a-t-il souligné. Gabriel Tchikaya, le directeur départemental des Sports, a salué le vivre ensemble, le brassage et le partage d'expériences qui ont caractérisé l'organisation de ces championnats. « *Nous avons commencé une tâche et nous avons marqué des emprunts indélébiles. Voilà pourquoi notre joie est immense. Le rendez-vous est pris pour les championnats nationaux où Brazzaville confirmera sa cité imprenable* », a-t-il conclu.

James Golden Eloué